

PROCÈS-VERBAL **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** **DU 25 AVRIL 2015**

ACCUEIL, par le président Étienne BERGER

Bonjour à tous et bienvenue en ce 25 avril 2015.

J'ai l'honneur et le plaisir d'accueillir les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et d'ouvrir avec eux l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015. Permettez-moi, mes chers amis, de saluer nos invités et de les remercier de leur présence à cette tribune :

- Monsieur Yves CASTEL, notre directeur de la DDT (Direction Départementale des Territoires), qui représente Monsieur le Préfet, lequel s'est annoncé pour le milieu de nos travaux vers 11 heures.
- Madame CARRILLON-COUVREUR, députée de la Nièvre.
- Monsieur Gaëtan GORCE, sénateur.
- Madame GAUJOUR-HERAULT, représentant Monsieur PATRIAT, président du Conseil Régional (excusé).
- Monsieur BARBIER, représentant de Monsieur Patrice JOLY, président du Conseil Départemental (excusé).
- Monsieur Éric BERTRAND, président de la Chambre d'Agriculture.
- Monsieur Yves LAPLACETTE, directeur régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, accompagné par Monsieur François POHU.
- Madame FRÉMONT, représentante de Denis THURIOT, maire de Nevers (excusé).
- Monsieur Christian GUYOT, vice-président du Parc Régional du Morvan.
- Monsieur Jean-François BERTRAND, directeur de l'Agence ONF.
- Monsieur Stéphane AUROUSSEAU, président de la FDSEA.
- Monsieur Jean-Marie de BOURGOING, président du syndicat de propriétaires forestiers.
- Monsieur Jean DE GESNAIS, président de l'association des usagers Natura 2000.
- Monsieur Michel PAEPEGAEY, trésorier de la FD18, représentant son président François-Hugues DE CHAMP
- Messieurs les présidents des associations et des GIC, les Louvetiers avec leur président Gérard CHALANDRE.
- Les éleveurs de gibier seront forcément parmi nous, Messieurs les estimateurs Mesdames, Messieurs les collaborateurs de la Fédération et les bénévoles qui travaillent avec nous.

Nous avons les excuses de Madame DUMAS, sénatrice. Elle était avec nous l'année dernière et a laissé sa place à Monsieur GORCE.

Monsieur Christian PAUL s'est excusé, ainsi que Madame DENIZON, la commissaire de police, le chef d'escadron MARZIN.

Monsieur l'inspecteur de l'Académie, Monsieur Wilfried PELISSIER de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale se sont excusés, ainsi que le lieutenant-colonel SAMMUT des services d'incendie.

Monsieur Claude ERMENOU, président de la Fédération de Pêche de la Nièvre s'est excusé.

Les présidents de Fédérations voisines sont quasiment tous excusés en raison de leur propre assemblée générale qui a lieu ce jour.

Je vais tout de suite donner la parole à Madame FREMONT.

ACCUEIL MAIRIE, Mme FRÉMONT

Je suis toujours très honorée d'être parmi vos invités et je vous en remercie. Depuis mon enfance, je gravite au milieu des chasseurs avec mon père qui était lui-même chasseur. J'ai toujours aimé cela, autant que j'aimais aller à l'abattoir avec lui, puisqu'il était boucher.

Monsieur le président, je ne vais pas parler non plus de vos actions de l'année. Nous savons qu'il s'agit d'une organisation très bien menée. Je m'arrêterai seulement sur l'offre que vous avez faite à la Foire d'Exposition sur le permis de chasser à zéro euro. C'était une très belle opportunité, comme vous l'avez si bien noté sur les documents, « Pour ne pas passer à côté d'une passion ». La chasse est une passion.

Nous nous rencontrons aussi au salon « UniverBois », un salon très important que nous ne pouvons pas ignorer et soutenir par notre présence.

Longtemps, la société a eu besoin de la chasse pour vivre. À une autre époque, c'était un art de vivre. Depuis, l'urbanisation intense de la France et le développement industriel ont transformé la relation des hommes aux bêtes, de la nature à la chasse. L'animal, issu parfois d'élevage, n'est plus si sauvage. Certaines espèces prolifèrent au point de compromettre les forêts et les cultures environnantes. Les chasseurs sont parfois saisis de doutes face aux défenseurs de la nature. En Europe, en France notamment, les nouvelles politiques qui préservent les espèces menacées, réintroduites et les espèces éteintes suscitent bien des résistances. La chasse, dont l'histoire paraissait révolue, est devenue un enjeu majeur dans les régions, et ses répercussions politiques sont très importantes. Je vous remercie.

M. Étienne BERGER

Je remercie Mme FRÉMONT. Vous avez dit, à l'imparfait, que la « chasse était un art de vivre ». Il faut le dire au présent. C'est toujours un art de vivre !

Par rapport aux années précédentes, l'ordre du jour n'est pas modifié et comprend un certain nombre de rapports, le budget et les résolutions.

Je rappelle que nous avons organisé un vote dont le scrutin sera clos à 10 heures.

Les échanges avec la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite du temps disponible.

Il reste à désigner le bureau de cette assemblée. À cet effet, je propose à l'assemblée de désigner le secrétaire de la Fédération et sa trésorière adjointe, à savoir Claude RENAUD et Marie-Noëlle JOLY.

Souhaitez-vous exprimer une opposition ou un inconvénient à cette désignation ?

Aucune opposition n'est formulée par l'assemblée.

Je vous remercie.

Avant d'entamer nos travaux, je voudrais vous faire part d'une triste nouvelle.

Depuis un certain nombre d'années, lors des repas de notre assemblée générale, nous étions accompagnés par notre traiteur, Monsieur MORINAY. Il a mis fin à ses jours, au lac de Pannecièrre. Pour ceux d'entre vous qui restent déjeuner ici, vous devez vous souvenir de ce monsieur extrêmement soucieux de ses clients, nous visitant en fin de repas, passant près de chacun d'entre nous pour vérifier que tout s'était bien passé. Cette préoccupation pour son

métier a fini par l'emporter. Aujourd'hui, il nous manque. En pensant à lui et en pensant à tous ceux qui, dans nos équipes de chasse, nous ont quittés, je vous demandai un petit temps de recueillement. Si vous voulez bien vous lever.

(L'assemblée se recueille en silence en mémoire de Monsieur MORINAY.)

Je vous remercie.

L'équipe de Monsieur MORINAY, que nous avons contactée immédiatement après le drame, a préféré ne pas assurer la prestation. Nous avons donc essayé de trouver un palliatif en quelques heures. S'agissant d'un repas de remplacement, je vous demanderai d'être compréhensif.

Nous pouvons donc commencer nos travaux par l'adoption du PV de l'assemblée générale de 2014. La version complète de ce texte était disponible à la Fédération et sur le site Internet. Il est également affiché à la salle d'entrée. Sur ce PV, des modifications sont-elles à apporter ?

Aucune opposition n'étant formulée par l'assemblée, le texte est adopté à l'unanimité.

Nous sommes aujourd'hui en assemblée générale, à la fin de l'exercice en cours (les comptes seront clos dans quelques mois). Malgré tout, la loi nous fait obligation de faire un rapport financier sur l'exercice déjà clos depuis une dizaine de mois.

Le budget s'intéressera à l'exercice N+1 qui s'ouvrira au 1^{er} juillet.

Une bonne partie de nos rapports d'activités techniques s'intéressera à l'exercice en cours.

Je vais laisser la place à Claude RENAUD pour le rapport financier.

Je précise que les documents retraçant l'intégralité de l'exercice comptable et du budget sont mis à votre disposition à l'entrée.

RAPPORT FINANCIER, par M. Claude RENAUD

Voici le rapport financier de l'exercice 2013/2014, concernant les comptes de votre Fédération du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Globalement, les volumes générés par votre Fédération représentent 1 869 738 euros se répartissant à hauteur de 54 % pour le Service Général et 46 % pour le Service Dégâts.

Les deux comptes étant juridiquement dissociés, nous examinerons le détail de chaque service.

Concernant le Service Général, le budget RECETTES a été réalisé. En parallèle, le budget des DEPENSES a été réduit de 3 %. Le résultat du Service Général se solde donc par un résultat positif de 35 965 €.

Vous constaterez que le détail des comptes mis à votre disposition à l'entrée, montre que le budget RECETTES du Service Général (à savoir 1 042 151 €) est pratiquement à l'identique du réalisé (1 044 423 €).

Les Charges du Service Général sont en baisse par rapport au budget prévu de 33 693 €. L'abattement de taxe sur les salaires en faveur des associations est aujourd'hui de 20 000 € et explique en partie la baisse des charges impôts et frais de personnel, ainsi que le départ d'un salarié non remplacé.

Parallèlement, certaines diminutions de charges ne sont pas réjouissantes en tant que telles. Comme l'exercice passé les subventions « jachères » diminuent proportionnellement par rapport aux surfaces engagées du fait du contexte agricole (14 900 € d'indemnisation contre 26 000 € budgétés).

Passons au Service DEGATS. L'exercice 2013/2014 se clôt avec un excédent de 172 122 €. En ce qui concerne les Recettes du Service Dégâts, elles sont donc globalement supérieures à nos attentes, (+ 10 % soit + 91 900 €), venant notamment des Bracelets, des Timbres Grand Gibier, des cotisations hectares et des autres produits (+ 57 540 €). Ces surplus permettant de palier la baisse de la subvention Péréquation Nationale versée par la FNC (- 16 068 €) par rapport au budget prévu, et à la baisse des produits de placements.

En parallèle, le poste des DEPENSES a été maîtrisé et affiche une baisse de - 8.50 % soit - 80 222 € par rapport au budget prévu.

L'année 2013/2014 se clôture avec 611 dossiers indemnisés pour un montant de 451 241 €, soit une diminution des indemnisations de - 29 % libérant - 185 942 € de budget, variation qui explique le résultat.

Notons que la chute des cours du blé, de l'orge et du maïs a contribué à la diminution des indemnisations.

Pour le reste des charges, même constat pour les subventions jachères que pour le Service Général : 8 487 € versés contre les 17 333 € prévus au budget. Les amortissements sont plus élevés que la somme budgétée (+12 638 €) suite à l'achat de matériel mis à disposition pour la prévention des clôtures.

En conclusion, les Résultats 2013/2014 sont satisfaisants malgré une conjoncture difficile. La prudence du montage budgétaire explique en grande partie ces résultats.

Après de mauvaises années, les très bons résultats enregistrés depuis l'exercice 2011-2012 ont permis de reconstituer des réserves du Service « Dégâts » confortables, de l'ordre de 819 510 €, ce qui représente près de 2 années d'indemnisation de dégâts de gibier.

Quant à la situation patrimoniale globale de votre Fédération, le graphique souligne :

Pour le Service Général, un patrimoine qui s'élève à 1 996 440 €, et permet à votre fédération de continuer à financer ses investissements,

Et pour le Service Dégâts des réserves importantes ce qui ne manquera pas de rassurer notre Tutelle quant à la capacité de votre fédération à faire face à sa mission de service public.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à notre Commissaire aux Comptes qui va vous présenter son rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, par M. Christian PERRIN

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2014, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants. Je me suis assuré de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Par ailleurs, je me suis assuré de la concordance du montant des disponibilités de la Fédération avec les documents émanant des établissements financiers.

Les autres appréciations auxquelles j'ai procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- Conventions conclues avec Mr DUROCHER Jean Luc – Administrateur :
 - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
 - Montant versé : 132.60 €

- Conventions conclues avec Mr RENAUD Claude – Administrateur :
 - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
 - Montant versé : 62.22 €

- Convention conclue avec Mr HERAULT Jean-Paul – Administrateur :
 - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
 - Montant versé : 148.58 €

- Convention conclue avec Mr PUECH Jean Philippe – Administrateur :
 - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
 - Montant versé : 76.50 €
 - Objet : versement d'une subvention « Culture à gibier »
 - Montant versé : 560 €

- Convention conclue avec la Société de Chasse de Michaugues dont M. HERAULT Jean Paul (Administrateur) est représentant :
 - Objet : versement d'une subvention « Culture à gibier »
 - Montant versé : 480 €

RAPPORT D'ACTIVITE, par M. Florent ORTU

L'activité générale de votre fédération se partage entre des activités d'ordre technique, administratif ou institutionnel prises en charges par une équipe de collaborateurs appuyés par des bénévoles dont le temps n'est pas évalué.

L'équipe de 14 salariés, quand je suis rentré à la Fédération, a été ramenée aujourd'hui à 10, sans que nous n'ayons abandonné de dossier en cours de route. Les investissements de toute nature, humains comme financiers, nous ont permis les gains de productivité propres à maintenir la qualité de service.

J'en veux pour exemple la répartition des activités sur la période 2013-2014. L'incontournable temps administratif (accueil et compta), les dégâts de gibier et le grand gibier occupent à eux trois 56 % de l'activité de la Fédération. Mais vous pouvez observer que votre fédération réussit à consacrer l'équivalent d'un emploi plein temps sur la communication ou la gestion du petit gibier.

Même si les effectifs sont en diminution, sachez que nous mettons tout en œuvre pour satisfaire le maximum d'entre vous mais également répondre aux sollicitations très nombreuses de l'Administration car les missions de service public ou d'intérêt public ne manquent pas, tout comme le travail effectué pour le compte de l'Administration d'ailleurs.

La Fédération des Chasseurs de la Nièvre évolue avec son temps et depuis plusieurs années nous avons souhaité développer notre Site Internet et nos services en ligne. Notre Site Internet a évolué pour être plus dans l'air du temps et être plus attractif. Dans les nouveautés prévues, nous mettrons en ligne en plus des réalisations hebdomadaires les attributions, et ce pour une transparence totale.

Couplés à l'activité internet, les services en ligne se sont aussi développés ces dernières années et tendront encore à se développer :

- Au niveau des plans de chasse, plus de 3000 déclarations de prélèvements ont été saisies sur CYNEF et 200 demandes de plans de chasse et de gestion. Sur ce dernier point, nous travaillerons avec la FNC à rendre cette saisie de plan de chasse plus simple avec un accusé de réception systématique.
- Au niveau des validations de permis de chasser, 2221 validations ont été directement réglées par carte bancaire lors de la dernière campagne, soit 30 %.
- Le prochain service en ligne sera la déclaration de dégâts de gibier, prévue dans les accords nationaux entre représentants agricoles et cynégétiques, elle devrait faire son arrivée pour la moisson.

La campagne 2015 verra la mise en place des e-validations pour l'ensemble des validations, très utile pour les temporaires. Si vous craignez que l'impression papier à la maison d'une validation annuelle, se dégrade au fil du temps et risque de ne pas passer l'hiver, nous vous invitons à continuer à régler par carte bancaire et à demander une validation classique. Si vous optez pour la e-validation annuelle, la fédération vous enverra dans les jours qui suivent le carnet bécasses si vous en faites la demande.

Venons-en aux formations, vous savez que c'est un point sur lequel un gros investissement est porté afin de proposer une gamme de formations variées, tant sur les formations obligatoires (permis, chasse à l'arc, piégeage) que techniques (lecture des bois de cerf, modes de chasse...). Nous disposons aujourd'hui de 16 formations différentes à travers le catalogue.

La formation principale reste bien entendu la formation Permis de chasser. 163 personnes ont été reçues à l'examen du permis de chasser en 2014. Nous avons pour projet d'augmenter sensiblement le nombre de nouveaux chasseurs pour la campagne à venir, c'est un gros challenge, Marie-Noëlle JOLY vous en dira plus dans quelques minutes.

La formation au permis de chasser a subi une évolution réglementaire début 2014, avec une refonte des examens, dans un souci, au préalable, de facilité pour le candidat. Ces nouveaux textes ont comporté également des modifications d'encadrement des candidats et nécessitent des locaux aux normes ERP (accessibilité des handicapés). Nous nous sommes résolus à l'enlèvement de la structure existante (très abimée) et la construction d'un nouveau chalet, pour un montant de 63 000 €.

En dehors de la communication quotidienne, des efforts sont portés sur des opérations de communication envers le grand public, comme l'opération « J'aime la Loire Propre », menée par l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau, avec la participation de la FDC. Elle a encore connu un vif succès pour sa quatrième année de déclinaison nivernaise : 160 chasseurs et pêcheurs, accompagnés de leur famille, ont ramassé plus de 80 m³ de déchets. Cette opération démontre que les chasseurs et les pêcheurs sont les seuls utilisateurs de la nature à effectuer des opérations concrètes de terrain de ce style.

Le domaine de l'éducation à l'environnement est un dossier sur lequel nous avons fait de gros efforts mais sur lequel il existe encore une marge de progrès, qui ne peut passer que par l'implication de davantage de bénévoles sur ce sujet, mais attention animer des formations envers des scolaires nécessite des compétences pédagogiques, dont chacun ne dispose pas forcément... Ce dossier est indispensable pour travailler l'image de la chasse, former des jeunes et leur donner le goût à la chasse. 342 jeunes sont passés au sein de la Maison de Nature et de la Faune Sauvage en 2014, dans leur cursus scolaire.

Le corps professoral introduit dans son programme l'utilisation du parcours de « course d'orientation » où la plus grande attention est donnée. Plusieurs dossiers nivernais ou bourguignons sont aujourd'hui sous surveillance, et nous veillons à ce que les cahiers des charges et autres chartes soient sans danger pour nos pratiques de la chasse. Certains néanmoins, comme les projets de Réserves Naturelles Régionales (le secteur de Charrin entre autres) sont de véritables menaces à terme pour la chasse et les activités de plein air et nous attacherons la plus grande fermeté à ce que nos revendications soient écoutées et notre pratique respectée.

Notre travail en étroite collaboration avec le monde agricole nous conduit à une surveillance sanitaire de la faune sauvage. Hormis le réseau SAGIR, où nous continuons de faire analyser des cadavres suspects, le gros du travail sanitaire effectué depuis plusieurs années réside dans la constitution d'une sérothèque : près de 550 échantillons de sang et de rate ont été récoltés et stockés. Des recherches de BVD, d'IBR et du virus de Schmallenberg ont déjà été effectuées sur ces sérums, sans aucun résultat positif. Dans les prochains mois, nous travaillerons à travers une étude menée au niveau national sur les maladies à tiques, double intérêt de santé publique et d'interaction possible sur la faune sauvage. Une preuve de plus que les chasseurs jouent le rôle de sentinelle sanitaire, le dernier cas de tuberculose bovine trouvée dans le Loir et Cher a été décelé par les chasseurs sur un sanglier.

Comme je vous l'indiquais en introduction, les dégâts de gibier représentent un des dossiers les plus consommateurs en temps de travail, mais aussi en budget. La nouvelle réglementation liée au décret du 23 décembre 2013 a modifié pas mal de choses dans les modalités et seuils d'indemnisation. Nous avons donc dans un premier temps communiqué auprès des agriculteurs pour ne pas les prendre en traître, et même former leurs représentants en session de Chambre d'Agriculture. D'un commun accord national entre monde de la chasse et monde agricole, la première année a vu la facturation à blanc des frais d'expertise pour les dossiers en dessous des seuils d'indemnisation. Par contre, tout dossier en deçà des seuils ouvert depuis le 1er janvier est traité suivant les textes, et les frais d'expertises à la charge des exploitants. Il est aujourd'hui impossible de quantifier les impacts financiers de ces nouvelles mesures mais il est fort à parier que nous ne sommes pas perdants.

La campagne 2013/2014 a vu le montant des dégâts de sangliers diminuer significativement, contrairement aux dégâts de grands cervidés qui sont restés stables à 130 000 €, ce qui explique que la part des dégâts de grands cervidés ait augmenté de 9 %. Cependant, pour la campagne en cours, ces proportions redeviendront plus logiques, les dégâts de grands cervidés étant en nette diminution, suite en partie à la pose d'une clôture fixe le long de la N151.

Pour clore la campagne d'indemnisation en cours 2014/2015, la seule inconnue restante réside dans les dossiers sur prairies, où les constats provisoires sont terminés mais les pertes en foin

encore non estimées. Nous terminons la saison avec 330 dossiers de prairies, un chiffre dans la ligne de ce que nous connaissons habituellement.

Une indemnisation aux alentours de 100 000 € est prévue pour les prairies, ce qui portera le montant global des indemnisations pour la campagne 2014/2015 aux alentours de 330 000 €, soit la plus faible année d'indemnisation sur les 5 dernières campagnes. Ce résultat devrait nous permettre de porter les réserves dégâts de gibier à un peu plus d'un million d'euros. Ce niveau de réserves important, de plus de 2 années d'indemnisation d'avance, a été pris en compte par le Conseil d'Administration dans le montage budgétaire qui vous sera présenté tout à l'heure.

Enfin, nous souhaitons terminer cette présentation avec ce graphique, qui illustre la volatilité des tarifs agricoles et la difficulté que les Fédérations peuvent avoir pour assumer ces variations importantes, au travers de l'indemnisation des dégâts de gibier. Sachez que votre fédération sécurisera son budget dans les prochains jours en allant sur les marchés à terme, pour éviter de supporter une éventuelle augmentation des tarifs d'ici la récolte par rapport aux tarifs d'aujourd'hui pris en compte dans le montage budgétaire qui vous sera présenté.

PERMIS A ZERO EURO, par Mme Marie-Noëlle JOLY

Je suis aujourd'hui à la tribune pour vous présenter cette opération de recrutement de nouveaux chasseurs : le permis de chasser à zéro euro. Je pense que ceux qui se sont rendus à la Foire Exposition, ou ceux qui ont peut-être lu les magazines cynégétiques en ont déjà entendu parler.

Pourquoi une telle démarche de la part de notre Fédération ?

Depuis quelques années, les effectifs des chasseurs s'amointrissent partout en France. À son échelle, la Fédération des Chasseurs de la Nièvre fait, elle aussi, un bilan assez amer confirmant, année après année, depuis environ sept ans, une érosion de ses troupes.

Si nous reprenons les chiffres depuis une bonne décennie sur la courbe d'évolution de nos validations annuelles, nous constatons plus de 8 520 validations en 2002 ; puis, nous avons frôlé la barre des 9 000 entre 2005 et 2008, pour revenir à 8 500 jusqu'à 2010-2011, où nous avons connu une chute dont nous en connaissons la raison. Il s'agit notamment de l'augmentation du timbre grand gibier que nous avons dû passer à 60 euros, pour alimenter le budget dégâts très important. Malgré une légère reprise en 2011, nous constatons que nous amorçons une pente douce qui nous mène, malheureusement, sous la barre des 8 000 permis, d'où notre inquiétude, nos questionnements, pour essayer de redresser la barre.

Or, en 2013, le département de la Haute-Vienne a eu l'initiative de cette opération du permis de chasser à zéro et l'a reconduite en 2014. Une délégation de la Nièvre s'est donc rendue chez eux, afin qu'ils nous présentent le bilan concret de leur initiative sur ces deux années. Cinq autres Fédérations étaient également présentes.

Avant de vous présenter cette opération, précisons quand même qu'il s'agit d'un département à peu près similaire au nôtre. En termes d'effectifs, ils ont environ 8 800 chasseurs et 75 % de chasseurs de grand gibier. En revanche, leur avantage sur la Nièvre en termes de structures, est qu'ils ont deux cents ACCA mais néanmoins également cinq cents chasses privées.

Les objectifs de cette opération sont au nombre de deux.

Le premier objectif est évidemment de recruter massivement de nouveaux chasseurs. Cette opération a permis à la Haute-Vienne de récupérer dans leurs rangs 368 nouveaux chasseurs en 2013, 80 % d'entre eux ayant renouvelé leur validation en 2014.

Depuis dix ans, dans le département de la Nièvre, nous formons environ entre 160 et 180 nouveaux permis (nouveaux chasseurs). Un recrutement massif permettrait de créer une dynamique à tous les niveaux, et doubler cet effectif constitue notre objectif minimal.

Ajoutons également que la moyenne d'âge de ceux qui se sont inscrits à cette opération « Permis de chasser en Haute-Vienne » est d'environ 30 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes. Mais, il s'agit bien de recruter de nouveaux chasseurs, et non uniquement de jeunes chasseurs. En Haute-Vienne, nous avons également des chasseurs de tous âges qui sont venus pour participer à cette opération et valider leur permis. Ces nouveaux chasseurs comprennent environ 15 % de femmes qui se sont inscrites.

Notre deuxième objectif vise à casser cette dynamique de diminution du nombre d'adhérents. En effet, malgré l'arrivée annuelle de nouveaux chasseurs, le nombre total d'adhérents diminue. Le poids de notre Fédération dépendant de son nombre d'adhérents, l'enjeu d'une dynamique positive est incontestable en termes de représentativité, de reconnaissance, de capacités budgétaires, de développement, de projets, de services et de défense de nos intérêts.

Comment comptons-nous procéder pour cette opération ?

De la même manière que la Haute-Vienne, nous prévoyons donc de leur offrir une panoplie complète, cette gratuité comprenant :

- L'inscription à l'examen du permis de chasser et la première réinscription en cas d'échec (nous leur donnerons deux chances pour réussir cet examen).
- La formation théorique et pratique.
- La validation nationale et l'assurance responsabilité civile pour la première année.
- L'accès au territoire de chasse, soit sous forme d'action, soit sous forme d'invitation (nous savons que nombre d'entre vous recherche des actionnaires).

Suite à la première enquête réalisée auprès des responsables de chasse, nous avons obtenu pratiquement 300 réponses positives, ce dont je tenais à vous remercier. Recruter est indispensable, mais intégrer de nouveaux chasseurs est un enjeu très important pour assurer leur pérennité.

Une deuxième enquête vous sera donc adressée prochainement, afin d'essayer d'affiner l'accueil que vous pourrez leur réserver en termes de modes de chasse et autres précisions. Si certains d'entre vous n'avaient pas encore réfléchi, j'espère que cette assemblée générale et ces informations vous permettront de postuler.

Cette gratuité comprend également :

- Un accompagnement sur les territoires avec des chasseurs référents. À ce titre, nous allons vous demander de sélectionner des chasseurs référents dans vos équipes, le but étant de faire du qualitatif. En effet, nous pensons qu'une personne introduite à la chasse, avec un maximum d'encadrement et de confort, prendra du plaisir, saura éprouver un fort attrait et deviendra alors le meilleur ambassadeur – ou ambassadrice – de notre passion.

- Des réductions, des promotions, des offres exclusives chez les commerçants avec lesquels nous sommes en contact – tous les équipementiers locaux – afin de favoriser à moindre prix leur immersion concernant les armes, les tenues vestimentaires, les bottes, etc.
- L'abonnement d'un an à notre revue trimestrielle de la Fédération des Chasseurs qui leur permettra de suivre toute l'actualité cynégétique, règlementaire, et la vie de notre Fédération, ce qui est très important.
- Un suivi et des conseils personnalisés de la part de la Fédération, afin de les encadrer correctement avant, pendant et après.

Nous comptons donc entrer en contact avec eux en amont, ce que nous avons fait à la Foire Exposition, afin d'estimer, au niveau des préinscriptions, le nombre de personnes potentiellement intéressées. Après l'obtention de leur permis, nous reprendrons contact avec eux en plusieurs étapes durant la saison. Afin de continuer à les encadrer, nous resterons en contact avec eux durant deux ans, le but étant de les fidéliser.

Quelles seront les conditions pour bénéficier du permis de chasser à zéro euro ?

Cette offre est réservée :

- A toute personne âgée d'au moins 15 ans,
- Aux nivernais (en particulier les personnes domiciliées dans la Nièvre),
- Pour la première année de permis (seulement...),
- Aux personnes n'ayant pas eu, bien évidemment, pour sanction pénale de retrait de permis de chasser,
- et bien sûr... la dernière condition est de réussir l'examen du permis de chasser. Nous leur donnerons au maximum 2 chances pour obtenir le permis.

En termes de coûts, selon le succès de cette opération, le budget à prévoir serait le suivant :

- 200 permis : 18 322 € ;
- 300 permis : 30 171 € ;
- 400 permis : 42 020 €.

Je rappelle que nous espérons doubler nos effectifs. Notre ambition étant d'offrir entre 300 et 400 permis, le coût serait donc entre 30 000 € et 42 000 € environ.

Nous vous proposons de prendre directement sur les fonds propres de la Fédération, pour alimenter cette opération.

A ce titre, une résolution sera donc proposée par Claude, concernant le financement de l'opération « Permis à zéro euro », par imputation de cette charge financière sur les réserves du Service Général. Les chiffres vous ont été présentés. Nous disposons donc de larges réserves pour financer cette opération, et si vous nous donnez votre aval, nous comptons nous donner tous les moyens pour la réussir.

Pour information, les Fédérations de Vendée et de Charente vont suivre cette année, et la Corrèze adhèrera probablement l'an prochain.

J'espère avoir été suffisamment claire dans la présentation de ce projet, malgré le timing à respecter. Je reste à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

Je vous remercie de votre attention.

Intervenant dans la salle : M. Gaston MARTIN

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour les économies que vous tentez de faire, car je me bats pour cela depuis des années. Je constate aujourd'hui que nous avons fait la chasse à certains abus, ce qui est une bonne chose.

Concernant le permis à zéro euro, je pense qu'il s'agit d'une bonne idée. Cependant, cela ne règlera pas le problème de fond. En effet, le problème de fond est que le coût des permis est trop élevé. Pour cette raison, nous devons continuer à faire d'énormes économies – ce qui n'est pas encore le cas actuellement – et baisser le prix du permis pour qu'un maximum de gens puisse avoir accès à la chasse.

Mme Marie-Noëlle JOLY

Dans la Haute-Vienne, 36 % des candidats ayant adhéré au permis à zéro euro ne seraient pas venus à la chasse sans cette opération. En tant que trésorière adjointe, les économies se font dans le temps, et je pense que nous en faisons depuis déjà quelques années. S'agissant de l'argent des chasseurs, je pense que votre Fédération est très attentive à gérer au mieux son budget. Lorsque nous avons été obligés d'augmenter le timbre à 60 €, nous vous avons promis que nous le baisserions dès que nous le pourrions, et il est passé à 15 €.

M. Gaston MARTIN

La chasse a un coût exorbitant et est devenue un loisir de luxe. Il y a quelques années, la chasse était abordable, ce qu'elle n'est plus actuellement.

Mme Marie-Noëlle JOLY

La chasse est comme tout poste budgétaire. Il s'agit d'un choix de consommation qui engendre forcément des frais.

Un intervenant

Sur le tableau que vous nous présentez pour le nouveau permis, je suis étonné que le budget des 400 permis (42 020 €) dépasse largement le double des 200 (18 322 €). Or, habituellement, plus l'on a de clients dans un système, moins cela coûte.

Mme Marie-Noëlle JOLY

Nous avons une opération pour les jeunes permis âgés de 16 ans à 21 ans qui consistait en la gratuité totale la première année, puis dégressif les années suivantes. Il ne s'agit donc pas d'un prorata, car nous avons un budget de 14 000 € pour les jeunes permis. Les chiffres qui vous sont présentés sont donc tout à fait justifiés.

M. Étienne BERGER

L'opération Permis à 0 € occasionne un vrai débours pour la Fédération. C'est-à-dire que nous allons payer, pour le compte d'un chasseur, ce qui revient à l'Office, par exemple. C'est, fondamentalement le sujet majeur de cette assemblée générale. Le trésorier va vous présenter tout à l'heure un budget récurrent à l'équilibre. Nous financerions cette opération Permis à 0 € sur les fonds propres, sachant que l'année suivante, nous commencerions à récupérer notre mise.

Avez-vous des oppositions à cette opération ?

Votre acceptation de ce dossier se fera par l'intermédiaire du vote budgétaire et des résolutions. Merci, en tous cas, à tous les patrons de chasse qui ont déjà répondu à notre sollicitation pour avoir des territoires. Pour avoir moi-même participé à la Foire Exposition pour présenter ce dossier, nous avons été extrêmement surpris de l'accueil que nous ont

réservé les Nivernais, et en particulier les citoyens. Bon nombre d'entre eux se sont réveillés chasseurs en évoquant un grand-père chasseur, la tradition familiale s'étant arrêtée. Espérons que nous réveillerons cette tradition familiale et que nous remettrons dans nos campagnes des gens passionnés.

Pas d'autre intervention ? Je propose que nous passions à la suite de nos travaux.

RAPPORT TECHNIQUE, par M. Jean-Paul HERAULT

L'activité technique de votre fédération est toujours aussi fournie, même si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de l'investissement humain. Depuis notre Assemblée 2014, ce sont 69 sorties d'Indice Kilométrique Nocturne, 6 comptages de coqs chanteurs, 1 comptage de battue à blanc pour la perdrix grise, 12 sorties d'échantillonnage de compagnies de perdrix et 15 comptages d'anatidés qui ont été effectués par le service technique de la FDC et les GIC petit gibier.

Les efforts sur le grand gibier se sont encore accentués avec la mise en place de nouveaux outils, à travers le dossier SYLVIFAUNE sur le massif des Bertranges : des Indices Kilométriques en Voiture ont été mis en place pour le chevreuil ainsi que 400 placettes de suivi de consommation forestière, dont une centaine ont été réalisées conjointement FDC et Association du Grand Gibier. Je tiens à souligner le bon travail effectué sur ce dossier SYLVIFAUNE avec les services de la direction territoriale de l'ONCFS ainsi que l'ONF de la Nièvre. Maintenant que les outils sont mis en place, il nous faudra attendre quelques années avant de pouvoir très objectivement analyser l'ensemble des résultats et prendre des orientations partagées et objectives quant à la gestion des cervidés sur le massif des Bertranges.

Les populations de chevreuils se portent globalement bien dans notre département. Toutefois, certains secteurs ont connu cette année de la mortalité liée à du parasitisme, et couplée à une reproduction assez moyenne, il faudra rester vigilant sur ces secteurs. Mais, dans l'ensemble, les populations sont stables, voire en légère augmentation. C'est pour cette raison que nous nous orientons vers une attribution globale sur le département aux alentours de 8800 chevreuils pour la campagne 2015/2016. Je profite de ce moment pour attirer une fois de plus votre attention sur la nécessité de prélever davantage de chevillards et moins de brocards.

Les grands cervidés ont connu un niveau de prélèvement quasi identique avec 712 prélèvements. Les comptages sur les massifs de Moulins-Engilbert et des Bertranges tendent à donner une stabilité, et c'est pourquoi nous nous orientons pour la campagne 2015/2016 vers une stabilité des attributions.

Suite au constat d'échec de la gestion qualitative C1/C2, du déséquilibre de traitement entre les modes de chasse (à tir et vénerie) et de l'angoisse des responsables de chasse, une réflexion sera menée dès l'ouverture de la chasse avec les chasseurs de grands cervidés, pour savoir si nous devons continuer ou non la gestion qualitative des cerfs coiffés C1 et C2.

Les prélèvements de sangliers sont dans la ligne de ce que la Nièvre peut connaître et supporter. Avec 3500 animaux au tableau, la Nièvre figure dans les départements à faible effectif, tout comme d'ailleurs les agents de l'ONCFS, trop peu nombreux... L'explication de ce niveau de prélèvement relativement faible par rapport aux capacités d'accueil du département vient inéluctablement du nombre de laies prélevées (plus de 730). Pour la saison

à venir, le plan de gestion restera libre pour les CTL 8, 18 et 20 et contingentés pour les autres CTL. Près de 4000 bracelets seront dans un premier temps alloués sur ces CTL, dans l'attente des 3 sessions d'attributions correctives de cet hiver. J'insiste sur ce point car aucune allocation individuelle de bracelets ne se fera en dehors de ces 3 sessions.

Le statut nuisible du sanglier, comme vous le savez, est réfléchi à l'échelle de la commune. Nous avons, avec la Chambre d'Agriculture, décidé de maintenir les mêmes critères pour qu'une commune voit le classement du sanglier en nuisible, à savoir plus de 500 € de dégâts aux 100 ha de SAU et plus de 5 sangliers prélevés aux 100 ha boisés ou 15 sangliers prélevés au minimum sur la commune. Pour la campagne 2015/2016, Annav, Bazolles, Chevannes-Changy, Marigny l'Eglise et Moux en Morvan verront le sanglier classé comme nuisible. Sur ces communes, la protection des cultures sera à la charge unique des chasseurs et la possibilité de destructions sera possible pour les gardes particuliers et les détenteurs du droit de destruction sur le mois de mars 2016.

Venons-en au petit gibier. Les périodes de chasse resteront identiques pour la campagne de chasse à venir : ouverture le 20 septembre et fermeture du lièvre au 30 novembre, fermeture de la perdrix au 31 décembre et fermeture du faisan le 31 janvier.

Le lapin de garenne mérite une attention particulière. En effet, son absence nuit au développement de la chasse du petit gibier et parfois, son abondance nuit aux activités agricoles et aux particuliers. C'est pour ces 2 raisons que nous avons, en collaboration avec l'Association des Chasseurs de Petit Gibier, un groupe d'intervention « lapin », destiné à effectuer des reprises de lapins, dans des secteurs où il est en surabondance, afin d'alimenter notre garennière de Forges, où les lapins peuvent se reproduire, avant d'être ventilés sur des territoires de chasse ayant fait les aménagements nécessaires à leur bonne implantation. Le renouveau des chasseurs de petit gibier passe en grande partie par le retour de la chasse au lapin de garenne. Si vous êtes intéressé, rapprochez-vous de Benjamin GAUTHUIER ou de Guillaume GILLON, qui pilote ce groupe lapins.

Concernant la bécasse des bois, le Prélèvement Maximum Autorisé restera pour la saison prochaine de 30 oiseaux pour la saison, avec un maximum de 3 jours et 5 par semaine. La nouveauté sera toutefois que la distribution d'un carnet pour la campagne 2015/2016 sera conditionnée au retour à la FDC du carnet de la saison écoulée, c'est-à-dire une application stricte de la loi. En effet, le trop faible taux de retour de ces carnets ne permet aucune analyse sérieuse des niveaux de prélèvements de cet oiseau.

Venons-en maintenant aux nuisibles. Lors de notre Assemblée 2014, nous vous annoncions un gros travail à effectuer sur la collecte de données de captures et de nuisances des nuisibles du deuxième groupe, afin de préparer un dossier technique solide. Près de 3 mois du travail a été consacré au montage de ce dossier. Oui, nous, chasseurs et piégeurs, disposons de données, contrairement à nos adversaires sur ce sujet, qui ne disposent que de théorèmes et d'idées préconçues, souvent très loin du bon sens et de la réalité de terrain. Mais il est à déplorer que ce ne sont pas le bon sens ni les données qui préoccupent l'Administration sur ce sujet, qui sort de son chapeau des seuils de nuisance acceptables et des seuils de population minimale parfaitement arbitraires. Nous avons dû nous bagarrer pour ne pas perdre la corneille noire, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, mais nous ne retrouvons pas la martre.

Monsieur le Directeur, nous nous posons très sincèrement aujourd'hui la question de l'utilité de passer autant de temps, d'énergie et de moyens pour si peu de considérations des données par le MEDDE. D'autres départements comme la Haute-Vienne ont refusé de produire toute donnée et in fine, ils obtiennent des classements de nuisibles... Le Conseil d'Administration de la Fédération statuera, dès la parution de l'arrêté ministériel, sur la nécessité ou pas de tenter une action devant le Conseil d'Etat au sujet de la martre.

Si sur ce sujet des nuisibles, nous ne nous sentons pas épaulés par l'Administration centrale, les maires de la Nièvre sont bien conscients du problème, des enjeux et de la nécessité de régulation des nuisibles du 2ème groupe : 289 mairies nous ont apporté leur soutien, ce que le Conseil d'Etat, en plus de nos données techniques, pourra peut-être noter, car oui, nous ne voulons pas de l'écologie de salon.

La Fédération maintiendra pour la saison prochaine son soutien aux piégeurs par la dotation d'une enveloppe de 27 000 €. Les critères de dotation évolueront sur deux points afin d'encourager davantage aux captures et à une meilleure activité des piégeurs :

- Passage du forfait de base de 300 à 150 points
- Passage de la queue de renard de 20 à 30 points

Tous les autres critères ne verront pas d'évolution.

BUDGET 2015-2016, par M. Gilles CLERC

Au niveau des Services Généraux, le budget va s'équilibrer à 1,757 M€. Par rapport à l'année dernière, une baisse significative de 4,2 % est constatée.

Les cotisations du Service Général

	2014/2015	Evol	2015/ 2016
Validation annuelle	77 €	=	77 €
Frais guichet unique	2 €	=	2 €
Validation 9 jours	30 €	=	30 €
Validation 3 jours	15 €	=	15 €

	2014/ 2015	Evol	2015/ 2016
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	52 €
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	0.20 €
<hr/>			
CMS droit fixe	64 €	=	64 €
CMS redevance /ha	0.25 €	=	0.25 €

Service Dégâts

- Recette/Dépenses : elles s'équilibrent à 780 455 € (- 100 000 € environ par rapport à l'année dernière), soit une baisse de 11 % ;

Cela est dû en grande partie à la baisse des denrées agricoles et aux efforts de prévention effectués par les CTL cette année sur les parcelles de maïs.

Cotisations Service Dégâts

	2014/2015	Evol	2015/2016
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	15 €	=	15 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	10 €	↘	7 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	5 €	↘	4 €
<hr/>			
Bracelet sanglier hormis CTL 8 - 18 et 20	40 €	↘	30 €
Bracelet sanglier CTL 8, 18 et 20	50 €	↘	35 €

	2014 / 2015	Evol	2015 / 2016
CHI	24 €	↘	20 €
CEI	50 €	=	50 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEFA (zone bleue)	140 €	=	140 €
CEFA (zone blanche)	24 €	=	24 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEMA1	200 €	=	200 €
CEMA2	280 €	=	280 €
CEMAI	200 €	↗	210 €

	2014/2015	Evol	2015/2016
Bracelet DAI	5 €	=	5 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €
Prix bracelets de cervidés en parcs et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €
Prix bracelet SA parc non étanche	40 €	↘	30 €

Contributions territoriales dégâts

Au niveau des CTL, un certain nombre de contributions restent stables, tandis que d'autres montent ou diminuent (le calcul s'effectue sur les trois dernières années).

CTL	Contribution bois et friche 2015	Contribution plaine 2015	Evolution
1	0.24	0.08	=
2	0.12	0.04	↘
3	0.21	0.07	=
4	0.69	0.23	↘
5	0.48	0.16	↘
6	0.88	0.29	↘
7	0.39	0.13	=
8	0.75	0.25	↗
9	0.29	0.10	=
10	0.27	0.09	=
11	0.98	0.33	↗
13	0.37	0.12	↗
14	0.53	0.18	↗
15	0.59	0.20	↘
16	0.55	0.18	↗
17	0.27	0.09	↗
18	1.01	0.81	↘
19	0.36	0.12	↘
20	0.33	0.26	↘
21	0.23	0.08	↘
22	0.20	0.07	=
24	0.65	0.22	↗

VŒUX DES ASSOCIATIONS, par M. Claude RENAUD

Vœux de l'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier

- Créer un territoire modèle qui servirait d'exemple de chasse au petit gibier.
- Ce territoire aménagé, piégé et dans un état favorable, pourra faire l'objet de réintroduction de gibier (lapins, perdrix, faisans) et servir de vitrine à notre Fédération.

- Cela permettrait de mieux organiser l'accueil des nouveaux chasseurs, pour une journée découverte de la chasse en plaine.
- Ce territoire pourrait également servir de terrain d'entraînement pour chiens d'arrêt.
- Si le biotope est favorable, ce territoire pourrait être utilisé pour l'organisation des rencontres Saint-Hubert.

M. Étienne BERGER

L'idée est généreuse, mais j'attends que l'association nous dise exactement ce qu'elle souhaite.

Car en ce qui concerne le petit gibier, Guy m'avait bien fait part de son souhait. Et la réponse officielle de la Fédération aujourd'hui est la suivante : si l'on trouve ce territoire, il n'y aura aucun souci. Mais, il faut un territoire libre, offert par un patron de chasse, une collectivité, une commune ou le Conseil Général. Le Conseil Général a l'intention d'acheter des bois. Mais, je ne l'imagine pas acheter de la plaine pour y faire chasser des chasseurs. Sur ce point, nous devons donc travailler avec Guy.

Je connais des départements et des Fédérations qui ont des écoles de chasse. J'en connais dans le Sud où les territoires d'accueil sont plus faciles avec les ACCA. Si nous trouvons un jour la moindre réserve permettant de donner corps à cette idée, je suis preneur.

Vœux de l'Association Départementale des Chasseurs à l'approche et à l'affût

Le souhait est d'avoir plus de petits et de grands gibiers avec moins de dépenses sur les postes de gestion et remboursement des dégâts.

Vœux de l'Association Départementale des Chasseurs de Chasse Fluviale, M. Thierry POITRENEAU, président

Mesdames et Messieurs, tout le monde ici ne le sait pas, mais il existe un Projet de Réserve Naturelle Régionale sur la Loire, entre Saint-Hilaire-Fontaine et Decize. Ce projet se superpose à Natura 2000 qui, dans ses objectifs, permet de sauvegarder un environnement que les locaux et usagers ont toujours respecté, puisqu'il arrive à nous, en 2015, dans un état de conservation correct. Le Projet de Réserve Naturelle Régionale permet de rajouter des contraintes réelles, d'autres potentielles, dont l'interdiction de la chasse, pêche, navigation et autres contraintes agricoles.

De plus, il est incompréhensible, à nos yeux, d'envisager une telle dépense à une époque où les contraintes budgétaires sont nécessaires dans tous les domaines. Nous sommes scandalisés quant à la création d'une Maison de la Réserve, sur les terres du Conservatoire, ainsi que la création de postes de garde des réserves dont l'inutilité est évidente. L'argent public doit être employé utilement et à bon escient. L'Association Départementale de Chasse Fluviale de la Nièvre manifeste son opposition ferme à ce projet, qui vise à mettre la loi sous cloche par les gens de Dijon. Ce n'est pas leur cadre de vie, contrairement à nous, ruraux, habitants et amoureux des bords de Loire.

Nous demandons à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre de continuer de nous soutenir dans notre démarche.

Nous demandons à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre en compte nos réelles inquiétudes et d'intervenir défavorablement envers ce projet.

Enfin, nous demandons à vos élus, Monsieur le Président de la région de Bourgogne, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, de bien vouloir également rejeter ce projet qui n'apporte rien de plus au niveau

environnemental que les mesures déjà en place, et dont le financement serait bien plus pertinent dans d'autres domaines.

Je vous remercie.

M. Étienne BERGER

La Fédération connaît bien ce dossier, Thierry nous ayant déjà alertés sur ce sujet depuis longtemps. De plus, en matière de gestion des espaces, la Fédération a pris l'engagement d'être présente à toutes les réunions.

Concernant le vœu de l'Association du gibier d'eau et de la Chasse Fluviale, il est évident que la Fédération est pleinement en accord avec cette vue. Nous avons tenu les parlementaires informés de la situation, nous avons écrit à Monsieur PATRIAT, notre président de la grande région, pour lui dire combien le projet nous paraissait ubuesque.

Il est vrai que la réserve en question va se créer sur la base d'une propriété personnelle du Conservatoire, quelques territoires privés pouvant s'y ajouter. Juridiquement, nous aurons donc des difficultés à nous opposer à cette affaire. En revanche, l'idée d'avoir une réserve pilotée par une structure comme le Conservatoire – lequel ne vit que de financements publics prélevés en particulier sur le budget de la région – nous paraît être une dépense parfaitement inutile. La préservation des bords de Loire est déjà en cours grâce à la réglementation ZNIEFF, la protection Natura 2000. De plus, le Conservatoire étant propriétaire, il dispose du pouvoir d'instaurer la réglementation qu'il souhaite. Il n'est donc pas besoin d'ajouter une structure administrative qui sera consommatrice d'un budget supplémentaire.

Nous sommes donc parfaitement opposés à ce projet. J'espère que Monsieur PATRIAT nous soutiendra, car il s'agit bien de la compétence de la région. À cet égard, il faut savoir que les plus beaux espaces naturels de France sont aujourd'hui déjà occupés par les Réserves Nationales Naturelles, ce qui est légitime. Mais n'ayant plus d'argent, l'État a transféré une partie de sa problématique sur les régions, en leur proposant de faire des réserves naturelles sur le modèle de ce qui est fait au niveau national.

De notre point de vue, il s'agit d'une porte ouverte à une consommation budgétaire qui n'a pas lieu d'être, dès lors que les règles de protection sont déjà en place. Je compte donc sur Mme GAUJOUR-HÉRAULT pour porter ce message au Président PATRIAT, lequel ne nous reprochera pas, je l'espère, de bénéficier à la fois d'une subvention et d'être contre l'un de ses projets.

CHARTRE FACCC, MM. Joël GOBY et Gilles CLERC

M. Joël GOBY

Notre manne de chasse a subi, ces dernières années, une très forte évolution. Les divers concours organisés par les AFACCC, et les autres associations de ce type y sont très certainement pour beaucoup. Ils ont fait prendre conscience à beaucoup d'entre nous des immenses possibilités qu'offre la chasse aux chiens courants et du plaisir procuré par le travail d'une meute, sans que le prélèvement de l'animal poursuivi constitue une nécessité. Ces épreuves ont permis de confronter les expériences et les façons de faire, donnant à chacun des pistes de progrès potentiel pour réaliser de belles chasses.

Au contact d'autres passionnés, divers styles sont apparus et le fait de voir chasser d'autres meutes, de partager avec d'autres conducteurs, nous a tous fait progresser. Cette façon de faire courir ces chiens a induit une pratique de plus en plus prisée sur le terrain et tout au long de la saison. Il y a peu de temps, seuls quelques passionnés ont troqué leurs armes à feu contre un morceau de bois, pour devenir ainsi « des chasseurs au bâton ».

Aujourd'hui, cette démarche fait de nouveaux adeptes, centrés sur le travail du chien et l'amélioration de la meute. Cette recherche de la belle chasse, au détriment de la chasse productive, a favorisé l'accroissement de la technicité des conducteurs, avec le souci permanent d'apporter sa contribution au bon déroulement de l'acte de chasse. Appuyer, laisser faire, être au contact ou pas : de nombreuses questions subsistent encore ; preuve d'un désir d'avancer.

Cette observation la plus pointue possible va obliger chaque propriétaire à se plonger un peu plus dans la génétique, ou tout au moins, à réfléchir précisément à ses objectifs de sélection, aux améliorations prioritaires à apporter à sa lignée et aux alliances à effectuer. Veut-on un chien froid ? Un chien de chemin ? La saillie sera plus orientée vers la recherche du style de chasse à améliorer.

La chasse au chien courant est devenue plus sportive et pratiquée par des jeunes et des femmes. L'entretien des chiens ne s'arrête pas à la fin de la saison. L'éducation et l'entraînement sont des étapes essentielles pour la bonne tenue de la meute tout au long de l'intersaison.

Notre chasse devient un art de vivre, une philosophie qui fait de plus en plus d'adeptes avec des chasseurs de plus en plus intégrés dans la vie locale.

Et si nous étions, tout simplement, sur la bonne voie ?

Le mouvement AFACCC fut lancé en 1989 à l'initiative de Marcel BOILEAU et d'une poignée de propriétaires de chiens courants, en réponse aux intolérances témoignées par d'autres chasseurs à l'égard de la chasse aux chiens courants, et tout particulièrement dans le cas de notre pays.

La première AFACCC fut créée en marge. Puis, le mouvement se développera rapidement pour s'implanter dans de nombreux départements et se structurer. En effet, 70 AFACCC départementales regroupent maintenant plus de 12 000 adhérents sur la quasi-totalité de l'hexagone.

Elles ont choisi, depuis 1996 de se doter d'une Fédération, la FACCC.

Cette dernière occupe maintenant une place de premier plan dans le paysage cynégétique.

Notre Fédération s'attache à défendre et à promouvoir la chasse aux chiens courants sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes. Cette démarche s'inscrit dans le nécessaire respect d'une éthique, de la qualité et de la beauté de l'acte de chasse.

Dans un pays où la chasse aux chiens courants rassemble plusieurs centaines de milliers de pratiquants, notre Fédération représente officiellement les intérêts des chasseurs aux chiens courants, auprès des instances nationales de la chasse et les délégations, les AFACCC, en font de même au niveau départemental :

- La FACCC siège dans les conseils d'administration de plusieurs grandes associations cynégétiques spécialisées.
- Chaque fois qu'il est nécessaire, elle défend et protège la pratique aux chiens courants – mode de chasse séculaire – et ses adhérents face aux dispositions discriminatoires pouvant être prises à leur rencontre.
- À cette fin, elle propose une protection juridique efficace.
- À travers la diffusion de sa revue *Chiens courants*, la Fédération des Chasseurs de Chiens Courants apporte à chacun de ses membres de l'information et des conseils.
- La réalisation d'expositions et d'innovations destinées au grand public, et plus particulièrement à la jeunesse, est un souci constant de la Fédération.
- Grâce à la valorisation des concours des meutes et d'épreuves aux chiens courants, la Fédération contribue à la mise en valeur des principes essentiels de la chasse aux chiens courants.

- La formation de nos juges qualifiés, premier et deuxième degré, permet un encadrement rigoureux de toutes ces manifestations.

Quelques chiffres aujourd'hui :

- Nombre d'adhérents hommes et femmes : 12 000 adhérents environ.
- Parution de la revue trimestrielle *Chiens courants* : 15 000 exemplaires.
- Site Internet *www.faccc.fr* : + 25 000 visites mensuelles.
- Concours de meutes et épreuves de chiens de pied : + 150 organisés chaque année.
- Un président élu par un conseil d'administration national de 21 membres choisis parmi les représentants des sept régions cynégétiques constituées ;
- Un réseau association unique de 70 associations départementales, les AFACCC, (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) fédérées dans une même structure, par une même passion, motivées par les mêmes objectifs, pour défendre et promouvoir le chien courant et son utilisation ; les adhérents des associations bénéficient de divers avantages et services tout au long de l'année.

S'ils rencontrent des problèmes liés à l'utilisation de la détention de leurs chiens courants, nos adhérents peuvent bénéficier de notre service de protection juridique.

Chaque trimestre, les adhérents reçoivent la revue *Chiens courants*, le magazine des amateurs de chasseurs aux chiens courants, malheureusement non disponible en kiosque. Sur présentation de leur carte d'adhérent, ils peuvent s'inscrire aux concours et épreuves de travail organisés localement par les AFACCC départementales.

Ils accèdent à la boutique des produits ciblés FACCC et bénéficient de réductions forfaitaires négociées par les responsables des affaires départementales auprès des diverses enseignes pour les aliments canins, équipements du chasseur et des chiens, produits phytosanitaires, etc.

Depuis de nombreuses années, la FACCC, via ses représentants, est reconnue auprès des instances nationales. Son statut de grande association cynégétique française et les actions qu'elle conduit lui donnent toute la légitimité d'un interlocuteur de premier plan.

Sa proximité relationnelle et les intérêts convergeant avec la société de Vénérie et l'Association Française des Équipages de Vénérie Sous Terre ont abouti à la création de la Grande Meute.

Elle entretient également de nombreuses relations avec la FNC et ses représentants, qui reconnaissent à la FACCC la plus grande association de chasse spécialisée en France.

En cela, nos avis sont tous écoutés et entendus.

Nous collaborons également périodiquement avec l'avocat de la FNC et l'ONCFS ce qui a permis notamment de publier le *Guide de la chasse aux chiens courants*, repère juridique.

Nous entretenons des relations constructives avec les autres associations nationales spécialisées, comme l'ANCGG, mais aussi plus généralisées comme le Saint-Hubert club de France, la SCC, etc. Ils ne manquent jamais d'associer la FACCC à leurs travaux, colloques ou manifestations.

Au-delà de nos relations avec le monde associatif, nous menons des actions de communication auprès des parlementaires (sénateurs, députés), afin que notre cause, la défense de la chasse aux chiens courants, soit mieux perçue et mieux prise en considération par le législateur.

Ces relations avec les politiques et les ministères concernés ont permis d'avancer sur l'exercice de nos pratiques et sa reconnaissance légale (définition de l'acte de chasse, concours, entraînement de chiens, etc.). Les dispositions réglementaires prises jusqu'à présent en témoignent.

Conscient de ces valeurs, de l'éthique à respecter, de la tradition séculaire à transmettre aux générations futures, la FACCC a élaboré une charte :

- Défendre et promouvoir la Chasse aux Chiens Courants, héritage culturel de notre pays.
- Pratiquer dans l'éthique de ce mode de chasse qui demande de rapprocher, lancer et mener l'animal convoité.
- Utiliser des chiens dont les aptitudes psychologiques et morphologiques correspondent à la définition du Chien Courant.
- Offrir, par notre comportement, notre langage et notre tenue une image valorisante de notre activité, que l'on soit conducteur ou posté.
- Témoigner le plus profond respect à l'égard d'autrui, des chiens et de l'espace naturel où nous évoluons.
- Enrichir nos connaissances et les faire partager pour contribuer à la sauvegarde des espèces et des espaces.
- Développer entre chasseurs une nécessaire solidarité, condition indispensable à l'exercice des différents modes de chasse.
- Prendre toute notre place dans les instances cynégétiques et dans la vie publique pour représenter et promouvoir.
- Observer scrupuleusement lois, arrêtés, règlements qui régissent notre activité cynégétique.
- Transmettre les principes et les valeurs de la Chasse aux Chiens Courants aux générations futures.

La chasse nivernaise, berceau du griffon nivernais, est très axée sur la chasse aux sangliers. Aujourd'hui, la FACCC attend que les chasseurs soient irréprochables dans leur comportement et dans le respect du droit, qu'ils retrouvent et redonnent le plaisir d'entendre et d'écouter dans nos forêts nivernaises, pour le plus grand plaisir de nos postés. Et pour que tout aille bien, que chacun y mette du sien. Pardon. Du chien. Merci de votre attention.

M. Étienne BERGER

Merci Joël. En tant que Président de Fédération ayant assisté à l'assemblée générale de la FACCC ou à ses opérations, je peux témoigner qu'il s'agit d'une association extrêmement dynamique, active, composée de nombreux jeunes.

Je crois que Gilles CLERC souhaite faire un commentaire à titre personnel en tant que vice-président de la Fédération.

M. Gilles CLERC

Je tiens tout d'abord à remercier Joël et toute son équipe dont le travail est remarquable au niveau de la FACCC 58 pour la promotion de la Chasse aux Chiens Courants dans la Nièvre.

Mais, je souhaite maintenant évoquer un phénomène qui, depuis quelques années, prend une ampleur aussi intolérable que dangereuse. La tradition nivernaise est la Chasse aux Chiens Courants, avec toute la convivialité qui y est associée.

Depuis une vingtaine d'années, un vent d'Est de plus en plus soutenu souffle sur notre département. Un nouveau mode de chasse s'est implanté au cœur de nos forêts. Des gens, souvent venus d'ailleurs, ont loué des territoires à prix d'or et le montant des actions a bien entendu suivi. Pour conserver les actionnaires, il existe une obligation de résultat. Ils se sont donc mis à empiler les animaux par dizaines dans des territoires et des biotopes, non toujours adaptés à les contenir ni à les nourrir. Ces animaux sont sortis dans la plaine avec les conséquences que tout le monde connaît, et avec l'addition que la collectivité des chasseurs s'est vue obligée de régler.

De plus, ces gens ont bien souvent manié l'usage des chiens courants qui risquaient d'envoyer *leurs* animaux trop loin, chez des voisins. Ces comportements sont extrêmement graves, le pire étant qu'ils ne tolèrent même plus que les chiens des autres traversent leurs territoires pour cause de dérangement. Cela constitue bien la preuve que leur culture cynégétique est défailante, car ils devraient savoir que les courants choisissent un animal souvent plus faible ou déficient et le poursuivent sans se soucier des autres. Ce n'est évidemment pas le cas de leurs chiens qui retournent inlassablement dans la coupe pour sortir les animaux les uns après les autres jusqu'au dernier, pour les envoyer au « casse-pipe » sur une ligne de tir située au moins à 100 mètres.

Pour ma part, je pense que cela relève plus de l'abattage que de la chasse, mais il en faut pour tout le monde.

Plus grave encore, sur certains secteurs, les propriétaires de chiens hésitent aujourd'hui à les découpler, car leurs chiens sont régulièrement capturés, séquestrés toute la journée, et souvent rendus le soir avec, à la clé, une altercation lorsqu'ils vont les chercher. D'autres, encore plus mal élevés, insultent les meneurs de chiens rencontrés sur leur territoire, si ceux-ci n'arrivent pas à arrêter leurs chiens.

Ces pratiques sont inadmissibles et doivent être condamnées. Je voudrais rappeler à ces gens qu'il y a une quinzaine d'années, des chiens non repris chassaient parfois la moitié de la semaine. Aujourd'hui, la majorité des chiens sont équipés de colliers GPS, et je pense que les soirs de chasse, plus de 95 % des chiens sont repris. C'est un progrès énorme. Mais, comme vous le savez tous, plus on en fait, plus il faut en faire. Sachez que nos chiens ne sont pas et ne seront jamais des machines programmées pour ne pas dépasser telle ou telle limite. Nous ne sommes malheureusement plus que 9 000 chasseurs dans la Nièvre. Alors, je pense qu'il y a de la place pour tout le monde et pour tous les modes de chasse, à condition que le respect, la courtoisie et surtout la tolérance l'emportent sur la bêtise humaine.

Mes amis, chasseurs nivernais, amoureux de la belle chasse, nous sommes encore majoritaires. Nous sommes chez nous. Soyons solidaires. Ne vous laissez pas faire ou impressionner. Faites-vous respecter comme vous respectez les autres et continuez de vivre à fond votre passion.

Vive la Chasse au Chiens Courants dans la Nièvre.

M. Étienne BERGER

Merci Gilles. Je ne peux pas dire autrement : toute la Charte, rien que la Charte, et le chien courant se portera très bien dans notre département.

Nous arrivons au terme de nos rapports et de nos interventions. Monsieur le Préfet nous avait annoncé sa visite vers 11 heures, et je propose donc d'aborder maintenant le Rapport Moral.

Par ailleurs, à l'issue de l'assemblée, nous avons pris la décision de faire remettre quatre médailles.

RAPPORT MORAL par M. Étienne BERGER

Le rapport moral s'intéressera à quatre dossiers nivernais et à un seul sujet national :

- La surface minimale des ilots
- La filière cynégétique
- Le sanitaire
- La lutte contre le braconnage
- La loi biodiversité

La surface minimale des ilots

Voici plus d'une dizaine d'années, la chasse nivernaise a mis en œuvre la loi chasse de Juillet 2000. Elle a effectué ainsi une profonde mutation en affichant sa résolution d'en finir avec la chasse-cueillette pour s'engager sur la voie d'une chasse raisonnée.

Ceci s'est traduit par :

- un schéma cynégétique,
- un plan de gestion de sanglier,
- la mise en place des secteurs cynégétiques,
- les GIC petits gibiers,
- des règles sécuritaires,
- des préoccupations sanitaires,
- le tout validé par des votes en AG, la plupart du temps à bulletin secret.

Ce sont autant de réponses aux attentes de la société civile envers une activité ancestrale où le grand public ne voit qu'une minorité de citoyens, les chasseurs, s'approprier un bien apparemment commun, le gibier, en faisant usage d'armes à feu...

Sur le plan du Droit, il y a exercice d'un droit fondamental, le droit de chasse appliqué à des espèces gibier, « res nullius », le tout avec des armes autorisées pour la circonstance. Cette définition du droit de chasse issue de la nuit du 4 août 1789, a connu depuis cette date beaucoup d'amendements. Nous savons tous que l'absence de règles en matière cynégétique, à l'instar de la sécurité routière, conduit à des comportements incompatibles avec le « vivre ensemble ».

Rappelons tout d'abord que la gestion des grands animaux relève par essence de la chasse raisonnée et dépend totalement de leur aire vitale. Ainsi les prélèvements nivernais sont de 1 chevreuil pour 30 ha et d'1 sanglier pour 100.

Qu'une surface minimale conditionne une attribution est bien une nécessité !

Les votes successifs de l'Assemblée Générale ont toujours affirmé ce principe.

S'ajoutent, à ce principe de gestion, la recherche de sécurité et la pratique de la chasse. Là, nous touchons à la structure des territoires et à leur mitage. Là encore, les votes des AG précédentes ont institué ces principes.

La question qui donne lieu aujourd'hui à un vote ne remet pas en cause les principes mais vise uniquement le seuil de mise en application. Les représentants des Comités Techniques Locaux ont l'année dernière émis majoritairement le souhait d'augmenter le seuil actuel de 5 ha, à l'expérience de 3 ans de mise en pratique.

Après étude du dossier sous les angles technique et juridique, le Conseil d'Administration s'est accordé sur les points suivants :

- 1 - Si une évolution de la surface doit avoir lieu, elle ne peut se faire à répétition. En admettant que les 5 ha étaient un test, on le modifie une fois et le nouveau minimum ne sera plus modifié à l'avenir,
- 2 - La surface de 20 ha proposée, inférieure aux critères techniques, a le mérite de s'appuyer sur une donnée déjà expérimentée dans les départements à ACCA, le législateur ayant considéré ce seuil comme un bon compromis entre l'intérêt général et le droit de propriété,
- 3- Cette question du seuil minimum était de suffisamment d'importance pour que le vote à bulletin secret s'impose.

A cette fin, un vote a donc été organisé. Sur son mode opératoire, je rappelle que chaque chasseur ayant validé son permis durant la saison 2014-2015 a pu se présenter au bureau de

vote ou donner procuration en remettant son timbre vote à son mandataire. Les territoires ont reçu dans les délais légaux les feuilles de délégation. Je rappelle que les territoires disposent d'une voix par tranche de 50 ha.

Un avis personnel sur ce dernier point : pour avoir échangé ces dernières semaines avec nombre d'entre vous, en particulier à l'occasion des réunions de secteur, le mode de vote des territoires ne détermine pas l'issue du scrutin. En effet, nous sommes tous concernés car nous avons tous des îlots de moins de 20 ha, petit comme grand territoire. Nous sommes donc bien dans une perception politique d'une question du « vivre ensemble » que seule la règle démocratique peut trancher.

La filière cynégétique

J'ai commencé l'année dernière le rapport moral par un point de situation des effectifs des chasseurs nivernais. Le constat de la baisse nous faisait rechercher une solution. Marie Noëlle vous a exposé la réussite limousine, notre objectif est de le transposer en terre nivernaise. Souvent à cette tribune, j'ai évoqué le concept de la chasse durable. Elle nécessite des espaces accueillants et des espèces en bon état de conservation. Elle nécessite aussi des chasseurs !

Certains pays, comme l'Allemagne, ont fait le choix d'une chasse assez confidentielle et peut être élitiste. On y compte 300 000 chasseurs. Le million deux de chasseurs en France prouve que la chasse y est populaire, et c'est le cas particulièrement dans la Nièvre.

Les statistiques INSEE nous indiquent que les deux plus importantes fédérations sportives nivernaises sont le football avec 6060 licenciés et le tennis avec 2872. La Fédération de chasse de la Nièvre a distribué cette année 9067 validations, soit davantage que foot et tennis réunis. Une seule activité nous dépasse, et assez largement, les pêcheurs avec plus de 17 000 licences.

La Nièvre est aussi une terre d'accueil pour plus de 1000 chasseurs temporaires qui répondent aux invitations qui leurs sont faites. Il ne s'agit pas pour autant de tourisme cynégétique. C'est un concept que nous voyons fleurir souvent dans la presse cynégétique, mais je n'y crois pas.

Pointer le tourisme cynégétique, comme un élément de solution de développement rural, comme en Sologne, ne n'est pas compatible avec une chasse populaire.

En revanche, l'activité cynégétique induit un flux économique conséquent. Une enquête socio-économique a été lancée au niveau national.

Pilotée par la FNC, cette enquête a été élaborée conjointement avec la tutelle (Environnement et Economie) et ses résultats sont attendus avec impatience, en particulier, par les responsables politiques, car les flux économiques de cette activité rurale se traduisent en emplois et en capacité contributive.

L'enquête a débuté par un questionnaire, par mail auprès des chasseurs et des responsables d'équipes. Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire.

Une première évaluation nationale nous amène dans une fourchette de 2 à 4 Mds d'Euros. Pour la Nièvre, la contribution de la chasse à l'économie locale dépasse les 20 Ms d'euros, ce qui relativise le budget de fonctionnement général de la Fédération qui en voit passer à peine 5 %.

En effet le coût de la chasse ne se limite pas au paiement d'une validation annuelle qui alimente le budget de l'ONCFS, les caisses de l'Etat et le réseau fédéral de la chasse.

95 % du flux cynégétique nivernais constate le paiement des dégâts, les locations, les assurances, les armes et les munitions, les chiens (alimentation et soins vétérinaires), les déplacements, les lâchers de repeuplements, les chevaux, la restauration, les emplois de

terrain, le piégeage, la taxidermie, les céréales, l'aménagement des territoires, cette liste est loin d'être exhaustive.

Chasser a un coût, et c'est un des facteurs de baisse des effectifs ; nous en avons fait l'expérience voici 4 ans.

C'est pourquoi, dans sa sphère de responsabilité, la Fédération s'attache à limiter les coûts, le budget dégâts est là pour en témoigner.

Le poste le plus important et le plus discret, voire confidentiel, dans les équipes de chasse est celui des locations. Les sociétés communales échappent assez fréquemment à cette problématique, ceci grâce à une politique de bon sens des conseils municipaux, mais pour nombre de sociétés et d'équipes privées, les locations pèsent lourdement.

La surenchère entre équipes de chasse pour garder ou lever un territoire peut épuiser les actionnaires. Vous le savez, la fédération prône le remembrement cynégétique.

La balle est dans votre camp !

Le sanitaire

Bel exemple du rôle de « Sentinelle de la Nature » joué par les chasseurs, un cas de tuberculose sur un sanglier a été découvert dans le Loir et Cher fin février. Cela a déclenché la mise en œuvre d'un protocole dénommé SYLAVATUB pour comprendre l'origine de cette infection de faune sauvage. Toutes les pistes seront explorées, au sein du milieu sauvage comme au sein de la filière agricole.

En conséquence, les prélèvements en vue d'analyse sont programmés sur la faune sauvage, de même que tous les élevages agricoles seront explorés dans un rayon de 5 km, dans un premier temps.

Nouveauté de la loi de modernisation agricole de novembre 2014, le texte autorise les autorités sanitaires à réquisitionner les chasseurs et leurs structures et le texte évoque une possible responsabilité. Sur ce point de la responsabilité, nous avons bataillé avec le Ministère de l'Agriculture au moment de l'élaboration de la Loi. Nous avons ressenti un déficit de concertation, et la notion de responsabilité est restée en filigrane. La jurisprudence nous dira si nos inquiétudes sont fondées.

Quoi qu'il en soit, nous suivrons avec intérêt l'évolution du dossier solognot pris très au sérieux par les autorités.

A l'expérience de la situation en Côte d'Or et en Dordogne, il semble bien qu'en cas de tuberculose dans la faune sauvage, la pire attitude soit l'attentisme, et qu'un traitement drastique soit la bonne solution. En clair, enlever un maximum d'animaux sauvages, en particulier de blaireaux, et effectuer un maximum d'analyse.

C'est une position fédérale que j'ai déjà indiquée à la DDT.

La lutte contre le braconnage

Comme dans chaque activité humaine, l'incivilité des quelques uns peut empêcher une jouissance paisible du reste de la société.

En matière de chasse, chacun dans cette salle ressent la nécessité de lutter contre le braconnage. Ceci n'est pas nouveau et nous connaissons une large gamme d'infractions qui va du dépassement de plan de chasse par oubli amateur de baguage à l'abattage nocturne professionnel.

La Fédération de la Nièvre fait partie de la vingtaine de départements en France à employer un corps d'agents de développement assermentés. La police de la chasse est une priorité pour eux pendant la période de chasse. S'ils sont aujourd'hui dotés d'un carnet à souche de timbres amendes, vous ne les confondrez pas pour autant avec les agents de l'Office National de la

Chasse et de la Faune Sauvage, dotés eux, par leur commissionnement ministériel de pouvoirs de police bien plus étendus. Les agents de développement de la Fédération sont chargés d'exploiter les informations qui nous parviennent, de trier le vrai du faux, et de transmettre à l'ONCFS des affaires susceptibles d'être exploitées dans les meilleures conditions et surtout susceptibles « d'aller au bout ».

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous signaler l'excellence des rapports que nous entretenons avec l'Office ; le flux d'informations va dans les deux sens. Et chaque fois que nous avons besoin de l'Office en terme de formation, il répond présent. Je veux ici remercier Monsieur POHU pour cette qualité relationnelle.

C'est d'ailleurs bien parce que j'apprécie ce relationnel et la compétence des agents que je me tourne vers le représentant de l'Etat pour me plaindre de l'indigence des effectifs de ce corps de police nivernais.

Voici quinze jours, à l'assemblée générale des pêcheurs, j'ai entendu l'intervenant se réjouir d'une convention de partenariat entre l'ONCFS et sa Fédération : en clair, 50 jours de police pour 10 000 €.

Cela ne m'a pas réjoui, car je me doute bien que ce temps de travail officiellement consacré à la pêche se fera au détriment de la police de la chasse et qui plus est, cette convention consacre le retrait progressif de l'ONEMA. Monsieur LAPLACETTE, directeur régional, me répondra que cette convention ne fait que constater une pratique antérieure, et que le glissement d'heures n'est pas nouveau. Soit !

Mais cette convention, je suis prêt à la signer avec vous. En effet, les chasseurs de la Nièvre ont alimenté cette année le budget de l'ONCFS par leurs validations du permis de chasse d'une enveloppe de 465 000 € soit l'équivalent de 2325 jours de travail au tarif « Pêche ». Cela représente l'équivalent d'une douzaine de collaborateurs alors que votre effectif aujourd'hui en est de moitié.

La loi biodiversité

En mars – avril, l'assemblée nationale s'est penchée pour une première lecture sur le projet de loi « biodiversité ».

Vous vous doutez bien que le sujet préoccupe les chasseurs, car on peut s'attendre au pire comme au meilleur.

Le meilleur, c'est l'objet même du projet de loi : faire en sorte que la biodiversité ne régresse plus en France, et si possible qu'elle progresse. Cette ambition ne peut que satisfaire les pratiquants d'une chasse durable. Exploiter une ressource naturelle dont les stocks sont pérennes, tel est notre objectif. Les chasseurs connaissent parfaitement le caractère systémique des lois de la nature. Autrement dit, tout se tient !

Exemple, le perdreau gris.

Il suffit de savoir que ce bel oiseau de nos plaines, classé parmi les granivores, connaît pendant ses 2 à 3 premières semaines de vie, une période insectivore totale. Ce qui fait du perdreau un indicateur de biodiversité.

A une densité normale de perdreaux gris correspond une densité normale d'insectes, lesquels ne peuvent prospérer qu'avec des pratiques agricoles où les insecticides sont utilisés avec parcimonie.

La biodiversité, nous la réclamons !

Le pire, nous venons déjà d'en avoir un aperçu dans les premières semaines de débat parlementaires. Nous avons enregistré plusieurs exemples d'un acharnement anti-chasse orchestré :

- l'interdiction de la chasse le Dimanche, amendement refusé ;
- l'inscription de la chasse dans les zones NATURA 2000 comme activité perturbante, refusé ;
- l'interdiction de chasse des mammifères non soumis à plan de chasse pendant la période de reproduction ou de dépendance des jeunes, ce qui vise le blaireau, et ses périodes complémentaires de chasse, amendement accepté ;
- autre amendement passé à 8 voix contre 5 : l'interdiction de l'usage du gluau pour la capture des turdidés ! 500 grives.

Vous le constatez, alors que l'enjeu majeur de la sauvegarde de la biodiversité est totalement partagé par le monde de la chasse, nous avons assisté à un acharnement anti chasse de la part des députés Verts et du rapporteur, Géneviève GAILLARD.

A l'occasion de l'étude de ce projet de loi, les chasseurs s'attendaient à ce que l'on écoute et que l'on associe tous les acteurs du monde rural, afin d'agir efficacement pour la biodiversité ordinaire. Au lieu de cela, nous avons assisté aux habituelles dérives sectaires des députés Verts qui ont multiplié les amendements idéologiques visant à détruire la filière chasse, son organisation, ses financements et la diversité de ses pratiques.

En faisant voter l'interdiction d'une chasse traditionnelle comme celle de la glu, reconnue et respectée y compris au niveau européen, c'est toute la chasse française qui se sent solidaire et qui va se mobiliser pour rétablir cette chasse dès les prochains débats parlementaires.

Nos 40 modes de chasse, dont de nombreuses chasses traditionnelles, sont tous respectueux de la nature et de la biodiversité, et font partie de notre patrimoine culturel et cynégétique.

La solution n'est donc pas d'interdire la chasse, mais de la mettre en situation de protéger la biodiversité. Monsieur le Préfet, Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, c'est une proposition que vous font les chasseurs, libres de toute idéologie, et qui n'aspirent qu'à « vivre ensemble ».

RÉSOLUTIONS, par M. Claude RENAUD

- **Quitus sur la gestion de l'exercice 2013/2014 :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2013/2014, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport moral et les rapports d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2013/2014 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

- **Affectation des résultats :**

L'Assemblée Générale décide :

- Pour le compte **Service Général**, l'affectation en réserves de gestion du résultat de 35 965 € ainsi que le transfert du compte report à nouveau (-106 158 €) en autres réserves.
- Pour le compte **Dégâts**, l'affectation en réserves de gestion du résultat de 172 122 €.

- **Conventions réglementées :**

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte des conventions réglementées au titre des subventions piègeage et culture à gibier au profit des administrateurs suivants :

- Monsieur HERAULT Jean-Paul, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 148,58 € et une subvention culture à gibier de 480 €, au titre de la Sté de chasse de Michaugues.
- Monsieur PUECH Jean-Philippe, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 76,50 € et une subvention culture à gibier de 560 € sur le territoire de chasse de la Baume.
- Monsieur DUROCHER Jean-Luc, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 132,60 €.
- Monsieur RENAUD Claude, concernant un versement d'une subvention piégeage, pour un montant de 62,22 €.

- **Budget 2015/2016 :**

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2015/2016, l'Assemblée Générale valide :

- un **budget** récurrent à l'équilibre **du service général** à hauteur de 1 000 757 €, ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes,
- le financement de l'opération « Permis à 0 € » par imputation du déficit potentiel sur les réserves du service général.

- **Budget 2015/2016 :**

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2015/2016, l'Assemblée Générale valide :

- le **budget** à l'équilibre **du service dégâts** à hauteur de 780 455 €, ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président

Avant de laisser la parole à nos invités de la tribune, y a-t-il dans la salle des interventions ou des questions diverses ?

Intervention de M. Stéphane AUROUSSEAU, président de la FDSEA

Il y a un an, lorsque j'ai pris la responsabilité de la présidence de la FDSEA, il m'a été signalé que l'un des problèmes de la Fédération était la chasse. Cependant, sur cette année, les choses se sont plutôt bien déroulées. Finalement, je prends conscience que, dans ce département, la relation chasse/agriculteurs pose beaucoup moins de problèmes que dans d'autres départements voisins.

Par rapport à la question de la chasse, vous avez évoqué l'interruption de la tradition familiale. Effectivement, je ne suis pas chasseur, mais mes deux grands-pères l'étaient. À cet égard, au regard de la prolifération d'un certain nombre de nuisibles sur mon exploitation, je pense que le fait que cette exploitation ne soit plus chassée pose quand même quelques problèmes.

Au cours de l'année, j'ai souhaité que, dès le départ, des rencontres régulières soient instituées entre nous afin de mieux se connaître, mieux se comprendre et évacuer les idées reçues pouvant exister entre l'agriculture et la chasse. Ces rencontres ont fonctionné. Il s'agit aussi de l'occasion d'évoquer des sujets particuliers sur le territoire, et je vous fais crédit d'avoir accepté d'entrer dans cette démarche, laquelle, je l'espère, se poursuivra.

Pour autant, je suis présent ce jour pour représenter les agriculteurs. J'ai accepté cette responsabilité à la FDSEA pour défendre leurs intérêts. Au niveau des relations et des

partenariats que nous pourrions avoir ensemble, j'ai fixé un préalable qui n'est pas négociable : sur les territoires, l'agriculture est prioritaire sur la chasse dans toutes les activités du territoire, et elle doit le rester. À ce titre, l'une de nos préoccupations sera constamment d'améliorer les conditions d'indemnisation des dégâts et de gestion des populations gibiers sur le territoire.

Ce préalable étant posé, un travail commun ne me paraît pas être incompatible.

Je voulais revenir sur cinq sujets plus ou moins évoqués au cours de l'assemblée générale :

- Premier sujet : la question des parcelles de 20 hectares qui seraient retirées des plans de chasse pour le gros gibier.

Les agriculteurs de la FDSEA sont réservés sur ce projet. Nous avons bien compris vos motivations et avons intégré que le fait de chasser sur de petites parcelles vous posait des problèmes de sécurité.

Pour autant, un certain nombre d'agriculteurs chasseurs exploitant une parcelle de 18 ou de 19 hectares (moins de 20 hectares) considèrent qu'ils n'auraient plus la possibilité de chasser sur leurs propres terres, sans avoir la certitude de pouvoir récupérer l'équivalent ailleurs.

Vous utilisez le terme de « remembrement » des territoires de chasse.

Je rappelle que lorsque l'on parle de remembrement en agriculture, l'agriculteur qui cède des terres en récupère à peu près autant ailleurs, à quelques hectares près, en fonction de la qualité des sols.

Sur ce projet, notre crainte est que les agriculteurs soient contraints à céder à d'autres un certain nombre de parcelles de chasse, sans qu'ils aient l'assurance d'en récupérer ailleurs.

L'autre réserve porte sur le risque que soulèvent certains agriculteurs de se retrouver face à des territoires qui ne seraient plus chassés. En effet, une incompatibilité de voisinage pourrait engendrer le fait que des territoires soient retirés des plans de chasse, ce qui aurait pour conséquence la prolifération d'un certain nombre de gibiers.

Par ailleurs, sur ce sujet, je prends acte de l'engagement définitif pris ici sur des superficies de 20 hectares, et du fait que vous ne reviendrez pas avec un projet portant sur des parcelles de 50 hectares l'année prochaine ou de 100 hectares dans deux ans. Ce point est un satisfecit.

- Deuxième sujet : la question de la formation.

Nous avons commencé à initier ensemble, et je vous en remercie, des démarches de formation des agriculteurs sur le traitement des dégâts de gibier, sur les règles d'indemnisation et sur le piégeage. En effet, nous avons des demandes de la part d'agriculteurs pour pouvoir devenir piégeurs sur un certain nombre de nuisibles.

Je comprends que cette formation des agriculteurs peut vous poser des problèmes d'ordre de disponibilité en termes de personnel. Cependant, je me permets d'insister sur ce point, car je pense que la formation des hommes et leurs capacités à mieux se connaître et à mieux se comprendre permettent d'éviter de nombreux conflits et problèmes. Cela ne serait donc peut-être pas un mauvais investissement que vous feriez. En effet, nous tenons à ce que ces formations soient faites par la Fédération des Chasseurs, ce qui constituerait une valeur ajoutée.

- Troisième sujet : la question des nuisibles.

Cette question est un point problématique dans le département, les deux soucis étant les corbeaux et les blaireaux.

Par rapport aux corbeaux, il semblerait que personne ne soit intéressé à les tirer.

Concernant les blaireaux, au regard des dégâts qu'ils génèrent dans les exploitations agricoles, nous butons sur l'insuffisance des mesures de chasse et de destruction prises contre cette espèce, eu égard aux dégâts occasionnés.

- Quatrième sujet : les CTL.

En accord avec le président, j'ai souhaité que les agriculteurs siégeant dans les CTL soient de plus en plus des agriculteurs en activité et non chasseurs, pour que les choses soient claires, pour que le dialogue puisse être un dialogue de vérité entre le monde de la chasse et celui de l'agriculture. Avec la Chambre d'Agriculture, nous avons proposé de nouveaux représentants d'agriculture sur un certain nombre de CTL. J'invite tous les chasseurs ici présents à leur réserver un bon accueil et à écouter ce qu'ils auront à vous dire lors de ces réunions. Nous souhaitons que celles-ci soient constructives, qu'elles fassent avancer les choses et qu'elles ne soient pas des lieux de rapport de force et de conflit entre agriculteurs et chasseurs.

- Cinquième sujet : votre attachement à une chasse populaire.

Sur ce point, notre vision rejoint la nôtre, la vision d'une chasse populaire, d'une agriculture populaire dans le sens où les activités servent les hommes du territoire. Nous craignons qu'une démarche qui irait plus vers ce que vous appelez « un tourisme cynégétique » soit source de conflit accentué entre le monde de l'agriculture et le monde de la chasse.

Je terminerai sur un point que vous avez évoqué en parlant de « vos opposants », qui sont parfois les nôtres. En effet, les dernières élections ont eu beau consacrer la faillite de l'écologie politique, les Verts continuent à bénéficier de gages improbables et de considérations bien au-delà de ce qu'ils représentent dans le pays.

Je ne suis pas sûr qu'une assemblée d'écologistes, dans quelque département que ce soit, puisse accueillir autant de personnes que vous le faites aujourd'hui dans votre assemblée générale. Je me demande à quel moment on arrêtera de leur donner autant de considération, au vu de ce qu'ils pèsent dans le pays. Ces gens-là remettent en cause des activités qui nous sont chères, à savoir l'activité de la chasse, l'activité de l'élevage. Ils nous proposent une société dont nous ne voulons pas, une société dans laquelle l'animal serait supérieur à l'homme. Qu'ils soient à Paris ou à Dijon, ces « écologistes de salons » nous proposent d'avoir un mode directeur sur nos vies et nos territoires, ils nous proposent une société qui ne laisse pas aux hommes le soin de décider de leur propre avenir ni de leur destin. Nous ne voulons pas de cela. Sur ce point, nous nous retrouvons et je pense que nous devrions réfléchir à mener peut-être plus souvent des actions communes.

Parce que des dossiers peuvent parfois nous paraître enterrés, mais vont revenir. Nous avons dû encaisser le statut « d'êtres sensibles » pour un certain nombre d'animaux de ferme et domestiques. Le gibier échappe à cela pour l'instant, mais cela reviendra et je pense que nous devons mener ces combats ensemble, plus souvent.

M. Étienne BERGER

Il existe peu de points de désaccord entre le monde de la chasse et celui de l'agriculture. Bien sûr, les dégâts dans les pâtures peuvent susciter des mécontentements, et la règle des 20 hectares peut gêner quelques représentants du monde agricole quand ils sont « agriculteurs chasseurs ». Mais, on peut être agriculteur sans être chasseur. Cela prouve que l'appréhension du monde agricole concernant les hectares vient d'abord d'une préoccupation de chasse avant d'être une préoccupation agricole.

Je partage tout ce que j'ai entendu. Je suis ravi d'avoir un syndicaliste agricole qui soit aussi proche de la Fédération. Nous partageons visiblement les mêmes valeurs.

Vous avez fait allusion à nos opposants que sont les Verts. Je souhaitais donc formuler une proposition. Depuis longtemps, nous les considérons comme nuisibles. Les Verts ayant fait 2 %, je vous proposerais de les mettre dans la catégorie des « espèces en voie de disparition », sur les listes rouges.

Mon rapport moral a sabré le problème du bien-être animal, mais je voudrais vous faire une petite communication. Il s'agit de la proposition de loi 2714 du 8 avril signée par C. DUFLOT, N. MAMÈRE, B. POMPILI, F. de RUGY et L. ABEILLE et de quelques autres. Ce projet de loi concerne l'interdiction de voir participer les enfants de moins de 14 ans à des corridas. Vous me direz, la corrida est loin de la chasse. Mais nous sommes bien dans le domaine du « bien-être animal ».

L'attendu de cette proposition de loi est le suivant : « l'accoutumance à la violence par les enfants va fragiliser leur sens moral et perturber leurs valeurs ».

Lorsque l'on sait que la plupart des enfants jouent avec des Game Boy sur des jeux violents, je suis très étonné que l'on puisse écrire des choses pareilles. L'astuce est que l'on n'interdit pas la corrida, mais la participation des jeunes. De la même façon, on pourrait interdire une pratique de la chasse ou du piégeage tout doucement, en empêchant la transmission des savoirs et des cultures. Donc, le piège existe vis-à-vis du monde agricole et de celui de la chasse.

Cher Président, je souscris à vos propositions de travailler ensemble et les applaudissements que vous avez eus de cette salle prouvent que les chasseurs sont derrière vous. Nous nous reverrons donc bientôt.

Intervention de M. Philippe BERRIER

Monsieur le Président, je tiens à préciser à l'assemblée, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Éric BERTRAND, que je n'interviens pas à titre de chargé d'une mission bénévole associative, mais en tant que forestier, gestionnaire de territoires, chasseur et contribuable cynégétique.

Je reviendrai assez brièvement sur le vote qui a été fait concernant la gratuité des nouveaux permis, que j'approuve totalement. De plus, je tiens à exprimer mon accord avec la dernière intervention du Président BERGER, ainsi qu'avec celle de Stéphane AUROUSSEAU.

Il me semble qu'il convient de recadrer les choses. Lorsque vous évoquez, dans votre appel aux responsables des territoires de chasse, un appel à la gratuité pour les nouveaux chasseurs et que vous faites notamment référence à l'abandon de morceaux de territoires, qui servent à équilibrer vos budgets, quid des « usines à gaz » mises en place sous l'autorité des Fédérations Départementales des Chasseurs sur l'ensemble du territoire national, tendant notamment parfois à réduire de manière drastique l'exercice du droit de propriété intimement lié au droit de chasse et vice versa (nul ne peut chasser sur le territoire d'autrui sans le consentement express du propriétaire ou de ses ayants droit) ?

Je pense que cela est à remettre au cœur du débat qui concerne la chasse et le droit de propriété. Je crois qu'on oublie cela un peu trop facilement. Lorsque les Fédérations mettent un certain nombre de contraintes (les grands intérêts cynégétiques), je pense que le vote des 20 hectares qui seront peut-être adoptés va poser d'énormes problèmes en aval. Nous avons raté notre entrée dans la loi Verdeille du 10 juillet 1964. Je rappelle que Fernand VERDEILLE, sénateur du Tarn, a imposé aux territoires à partir de 20 hectares – de 20 à 60 hectares selon les départements – de s'intégrer obligatoirement dans les ACCA (Associations de Chasse Communale Agréées), l'avis des propriétaires n'ayant pas été demandé à ce moment-là.

Donc, petit à petit, nous nous acheminons vers une réduction drastique de l'exercice du droit de propriété au travers de la chasse. Il s'agit d'un positionnement que j'appellerais politique, voire doctrinaire, qui ne me convient pas.

Intervention de M. Christian MALTERRE

Je souhaite vous parler de la problématique de la réserve de Pouilly-sur-Loire qui continue à avoir des battues administratives sans concerter les riverains, bien entendu. Cette année encore, j'ai vu une battue administrative de 82 tireurs, plus de cent personnes avec les traqueurs, les louvetiers et les gens de l'ONCFS ont massacré douze sangliers. Je suis personnellement locataire d'un lot n° 11 qui est à 20 mètres de la réserve, trois lignes de tir sont prévues avant ce territoire-là. À l'époque où les économies sont nécessaires, je ne pense pas que le coût de transport de toutes ces personnes soit pertinent. Il existe d'autres solutions pour disperser les sangliers sans danger et à moindre coût. Au vu du peu d'écoute accordée aux riverains, nous allons former une association des chasseurs du Val de Loire afin de pouvoir être écoutés lorsque des décisions devront être prises dans les années à venir. Je vous remercie.

Intervention de M. Hubert CHARRON

Je réside dans le Cher et je suis chasseur dans le Val de Loire, entre autres. Je souhaite apporter des éléments supplémentaires. En effet, le CTL 8 et le massif 7.7 côté Cher ne sont pas des territoires classés en zone noire ni en zone rouge. Pourtant, des battues administratives sont organisées sur la réserve naturelle de la Loire, dont le coût est important pour la société. Nous sommes donc absolument contre ces battues et nous aimerions connaître la raison de leur organisation. Nous pensons fortement, entre autres, qu'il s'agit de battues entre amis pour lieutenants de louveterie. Merci.

M. Étienne BERGER

Concernant les battues, la position qui est la mienne est de suivre, pour l'essentiel, la demande venant du Berry, puisque c'est le département du Cher qui a des dégâts par rapport à la Nièvre qui en a relativement peu. Nous avons une solidarité totale. Le jour où des dégâts se produiront dans la Nièvre par des animaux venant de la Côte d'Or ou de la Saône-et-Loire, j'espère que la Côte d'Or ou la Saône-et-Loire ne nous fera pas défaut. Le Cher demande les battues et la Nièvre suit. Maintenant, je vais laisser au Cher la possibilité de vous répondre.

Intervention M. Michel PAEPEGAEY, trésorier de la Fédération du Cher

Bonjour, le dossier de la Réserve Naturelle est un dossier qui nous pourrit la vie depuis une demi-douzaine d'années. Nous avons des réunions régulières, qui nous valent de franchir la Loire. Nous nous retrouvons ainsi régulièrement à la sous-préfecture à Cosne-Cours-sur-Loire. Comme l'a dit le Président Berger, les deux départements marchent ensemble. Nous réclamons des battues dans le Cher, car du côté de la Nièvre « il n'y a rien à manger ». Le maïs est dans le Cher. Le problème est que lorsque quatre ou cinq battues sont programmées, en général une seule a lieu.

Notre problème est le fait que nous fonctionnons avec le principe d'une cotisation à l'hectare selon les unités de gestion. Et aujourd'hui, en bordure de la Réserve Naturelle, la cotisation qui est imposée à nos chasseurs est l'une des plus chères du département, alors que les sangliers sont sur les îles, sortent la nuit manger du maïs et retournent dans les îles. Les chasseurs ne peuvent pas faire grand-chose. Évidemment, une exploitation face à une île sera totalement massacrée, un peu plus loin, il y aura moins de dégâts, mais vous trouverez des chasseurs mécontents disant : « Moi, j'ai la taxe, je n'y suis pour rien ». Il s'agit malheureusement du problème des limites. Par rapport à ce dossier, nous avons menacé de

nombreuses fois les autorités compétentes. Les deux solutions existantes sont les suivantes : soit la Réserve Naturelle prévoit l'indemnisation des agriculteurs au niveau de son budget de fonctionnement, soit nous finirons un jour ou l'autre par aller en justice. En effet, un article du code de l'environnement permet de se retourner vers le propriétaire du fonds de provenance des animaux. Or, lorsqu'ils traversent les îles, les coulées sont faciles à voir (l'animal ne sort pas à 10 kilomètres de l'île qu'il a quittée). Un jour ou l'autre, cette affaire se terminera très mal. Personne ne joue le jeu, il y a un dictat du côté de la Réserve, sous prétexte de nidification ou de migration. Ce dossier est compliqué pour nous. Une battue administrative est toujours un échec. On en est arrivés là parce que l'on n'a pas réussi à se mettre d'accord à l'amiable. Aujourd'hui, ce problème n'est pas réglé. Il devra l'être à un moment ou à un autre, mais la Réserve s'oppose fermement à faire le nécessaire.

M. Étienne BERGER

Effectivement, par rapport à une donnée juridique, l'administration répond à une problématique de dégâts par l'outil requis aujourd'hui : des battues administratives. Par un courrier conjoint – Fédération de la Nièvre, Fédération du Cher – nous avons demandé au ministre d'enlever l'interdiction de la chasse sur la Réserve, afin que les chasseurs puissent intervenir. Cela présente deux solutions : éviter à des fonctionnaires de revenir faire le travail au coût de la société et permettre de faire un travail que les chasseurs sont capables d'exécuter dans les conditions du propriétaire du site, à savoir le Conservatoire. La Réserve donnera des prescriptions et les chasseurs exécuteront strictement ce qu'ils auront demandé, comme une battue administrative. Les chasseurs paieront par contre des cotisations, des bracelets et pour l'État, il touchera des locations. Donc, la position de la Fédération est de remplacer les battues administratives dans ces lieux fermés ou interdits par la chasse.

Il en est de même pour le loup. Car, lorsque le préfet des Alpes-Maritimes donne des permissions de tirs aux chasseurs à l'occasion de leurs battues – sans même la présence du louvetier – nous sommes dans un plan de chasse, mais cela reste une battue administrative ou une opération de chasse dérogatoire. Ce n'est pas encore de la chasse, mais nous y venons. Nos positions générales, nationales comme départementales, consistent à remettre de la chasse sous contrôle de l'État, plutôt que de mettre les battues administratives forcément coûteuses. Cela n'enlève rien au travail fait par les louvetiers, lesquels interviennent là où la chasse n'arrive pas à faire le travail.

Intervention de M. Patrick BRUANDET

J'ai bien écouté notre responsable syndical et je suis en accord avec sa position. Mais concrètement, Monsieur BERGER, par rapport aux votes dont nous ne connaissons pas encore les résultats, nous avons un doute sur la suite qui a pu être donnée. Quelle est la position franche, nette et définitive de la Fédération sur le retrait ou la continuité du projet sur les 20 hectares ? Je suis intéressé par toutes les conséquences que cela peut avoir dans le relationnel entre les chasseurs. Je rejoins les propos tenus tout à l'heure concernant les deux façons d'appréhender la chasse, avec les chiens courants et les petits chiens. Comment allez-vous mettre, sur ces territoires, des gens qui ne s'entendaient pas auparavant ? Allez-vous continuer ce projet sur les 20 hectares ou allez-vous le retirer totalement ?

M. Étienne BERGER

Merci de poser la question. Je n'ai volontairement pas produit les résultats des votes pour laisser les questions diverses sans l'influence du résultat.

En ce qui concerne le vote qui a été fait, les « 20 hectares » ont obtenu 1 485 voix, soit 61 % des suffrages exprimés, le nombre de « non » représentant 954 voix, soit 39 %.

Les 20 hectares sont donc bien, aujourd'hui, une position décidée par la salle.

Cela ne change rien au principe. Ce n'est qu'un effet de seuil. La position de la Fédération est parfaitement claire sur le sujet.

En ce qui concerne le vote des administrateurs, les voix obtenues sont les suivantes :

- M. VOISIN : 976 voix ;
- M. PATRY : 942 voix.

M. VOISIN est donc élu comme administrateur.

Vous aurez constaté le caractère serré de ce vote. J'inviterai Dominique PATRY – un piéteur assidu et responsable au sein de l'Association des Piéteurs que je connais depuis de nombreuses années – à venir me voir afin que nous étudions ensemble la manière dont il pourrait intégrer le conseil d'administration, lors des élections l'an prochain.

Nous allons clore les Questions Diverses et donner la parole à la tribune.

M. Éric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments évoqués ce jour. Je les partage complètement.

Dans le département, nos organisations ne sont pas nombreuses à pouvoir partager une partie de nos ADN, et je suis persuadé que chasseurs et agriculteurs ont quand même un certain nombre de convictions communes. À cet égard, nous nous devons de travailler ensemble sur tous les dossiers que nous avons évoqués :

- le Schéma Régional de Cohérence Territoriale, sur lequel nous avons les mêmes enjeux ;
- les aspects de gestion de territoire particuliers, avec la Réserve sur le sud de la Loire avec une « mise sous cloche » d'un territoire ou la Réserve de Pouilly.

Il est clair que les risques de tension entre les chasseurs et les agriculteurs sont liés aux territoires de non chasse. Un des éléments pouvant être de nature à régler une partie des problèmes est la définition des points noirs. Mais, ceux-ci étant définis au pourtour des territoires de non chasse, mais pas dans les territoires de non chasse. La seule solution est celle évoquée par votre Président : dans les Réserves, il faut qu'il y ait une activité de chasse. Sinon, le seul moyen de gérer les populations se traduit effectivement par les battues administratives.

Pour rebondir sur l'aspect des 20 hectares, notre souci est que le passage de 5 à 20 hectares favorise des territoires de non chasse. Si cela nous conduit à ce problème, cela nous conduira inévitablement à évoquer des battues administratives, des définitions de points noirs, des définitions du sanglier en tant que nuisible. Or, ces solutions ne constituent l'intérêt de personne. Il ne faudrait pas que cette mesure nous amène à des contentieux entre nous.

Par ailleurs, il est clair que les fermiers ont le droit de chasse, mais ils n'ont pas le droit d'en disposer. Si un propriétaire non agriculteur ne souhaite pas donner une parcelle de 18 hectares à une équipe de chasse, cette parcelle ne sera pas donc chassée, et pas du fait du fermier. Dans ces conditions, des discussions risquent de se produire entre nous, sur l'accessibilité, ou non, aux indemnités de dégâts gibier de ces parcelles en question. Pour nous, il est impensable que ces parcelles ne soient pas accessibles aux indemnités de dégâts gibier si le propriétaire ne veut pas faire valoir son droit de chasse sur ses parcelles.

Nous avons un grand nombre d'intérêts communs, autour desquels nous devons donc absolument être capables de nous regrouper. Concernant nos intérêts divergents, je ne doute pas que nous soyons capables de les régler entre nous le plus rapidement possible.

Mme Élisabeth GAUJOUR-HERAULT, Conseil Régional

C'est avec plaisir que j'ai accepté de participer à votre assemblée générale pour la première fois depuis que je suis conseillère régionale. Je représente ici le Président PATRIAT qui regrette de ne pas être des vôtres et parmi ses amis chasseurs.

Au regard de l'intérêt des interventions entendues ce matin, je pense que votre assemblée générale permet de faire avancer les choses.

En effet, la chasse n'est plus seulement une activité de loisirs. Elle contribue maintenant au maintien d'une ruralité vivante, par une chasse populaire et démocratique qui participe donc à l'animation de nos territoires ruraux. Cette chasse « populaire » et « démocratique » s'inscrit dans la tradition de la Révolution française qui, en abolissant les privilèges, a permis de transformer cette activité aristocratique en une activité ouverte à tous. Cette tradition reste donc bien ancrée dans les territoires.

Par ailleurs, la chasse est avant tout écologique, sociale et économique, ce qu'il nous faut préserver. Le monde et la chasse évoluent. Vous jouez désormais un rôle un important dans la régulation des espèces, dans la gestion écologique des territoires, dans la préservation de la biodiversité, réalité inhérente à l'âme de la chasse. Pour l'exemple, je veux souligner en ce domaine que les chasseurs exercent des missions d'intérêt général, car ils participent activement et bénévolement à la lutte contre les espèces envahissantes qui causent beaucoup de dégâts et remettent en cause les équilibres naturels.

Voilà ce qui fait votre singularité. Vous n'êtes ni tout à fait des protecteurs, ni uniquement des utilisateurs.

Mesdames, Messieurs, que vous soyez amateurs de chasse au grand gibier, petit gibier, bécassiers, piégeurs, chercheurs de sang, pratiquants de la vénerie sous terre, et les autres, vous êtes gestionnaires des espaces et des espèces.

Enfin, vous participez au maintien d'un tissu associatif avec 75 000 associations enracinées dans le territoire.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le Conseil Régional reste l'un de vos partenaires financiers. Nous vous apportons 35 000 € de subventions pour des réalisations d'actions de fonctionnement. Après m'être renseignée auprès d'autres régions, j'ai été surprise de constater que toutes ne le font pas. Je pensais que telle était leur mission, mais ce n'est pas le cas. C'est donc une politique volontariste de la région en la matière.

J'ai bien entendu votre position sur la mise en place de la Réserve Naturelle. Je ne manquerai pas de relayer vos arguments, puisque la Région n'a pas encore statué sur cette affaire. Je reprendrai donc vos propos et les ferai remonter à la Région.

Je mets désormais ma casquette de Présidente des communes forestières, pour vous dire que nous avons engagé, au niveau des communes, un dialogue intéressant avec la Fédération des Chasseurs, avec laquelle nous allons élaborer un code de bonne conduite, et nous prévoyons de l'adjoindre aux formations conjointes auprès des maires de communes.

Enfin, je salue l'initiative prise par la Fédération en direction des publics et surtout des jeunes scolaires, pour les journées pédagogiques organisées au sein de ce lieu particulier qu'est la Maison de la Chasse et la Nature et de Faune Sauvage.

M. Daniel BARBIER, Conseil Départemental

Le temps passe, coule, disparaît, s'en va et demeure, il change et ne change pas. Il ne nous pose aucune question et semble aller de soi. Il n'est rien de plus évident. Et pourtant, l'homme simple ne juge pas le réel. Il le vit, il le prend tel qu'il est et agit spontanément. C'est cette démonstration que vous nous avez faite, cher Étienne, ce matin, ainsi que vos collaborateurs, au cours de cette matinée, en nous invitant à revisiter cette belle année cynégétique 2014, au cours de laquelle nous avons encore vécu de précieux actes de coopération, d'amitié, d'affection. Donc, merci aux administrateurs et au personnel de la Fédération de donner avec générosité et sachez que nous recevons avec gratitude.

La simplicité est la première vertu chez les campagnards et les ruraux. Également vertu d'unité chez les chasseurs, la simplicité aiguise en même temps leur vision globale. Elle est aussi la mère de l'authenticité, laquelle est la capacité à se montrer tel que l'on est, sans mensonge, tricherie ou hypocrisie, vis-à-vis des autres et de soi-même. L'harmonie à la chasse, se fait ici à vivre le présent sans rien laisser des couleurs du passé. Regard croisé du naturaliste sur les cartes de la biodiversité, gestion raisonnée de la faune sauvage, protection du milieu sont notre lot quotidien.

Concernant le permis à zéro euro, je crois qu'il s'agit d'un investissement gagnant/gagnant. La valeur d'une image se mesure souvent à l'étendue de son auréole imaginaire. Donc, à nous, chasseurs, dans la simplicité de chaque geste posé, dans la vérité de chaque parole offerte, d'alimenter le feu de l'enthousiasme et de rendre à l'imagination son rôle de séduction, pour que d'autres étudiants d'école de la vie nous rejoignent. La valeur patrimoniale de notre beau département de la Nièvre le mérite bien. « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir » écrivait Jean Jaurès. Donc, vive la chasse et les chasseurs.

Mme CARRILLON-COUVREUR, Députée de la Nièvre

Chacun d'entre vous souhaite que nous puissions trouver l'issue de cette belle assemblée. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et vous féliciter pour la qualité de cette assemblée. Comme chaque année, la qualité des travaux présentés montre la vivacité et le dynamisme de votre Fédération dans laquelle vous êtes très impliqué.

Vous avez évoqué plusieurs sujets ce matin, et je souhaite vous dire, Monsieur le Président, que j'en partage un certain nombre, en particulier lorsque vous évoquez la formation et l'éducation auprès des jeunes. Effectivement, il s'agit d'un sujet pour l'avenir qui ne concerne pas uniquement notre département. Cette question concerne en effet l'avenir de nos territoires. Il faut donc sensibiliser et mieux former.

Vous avez également évoqué la question du permis de chasser, lequel est sans doute l'événement de la matinée, entre autres. À mon tour, je souhaite vous dire que je suis tout à fait sensible à cette initiative. J'espère que dans les mois et années à venir, nous pourrons en dresser le bilan, étant entendu qu'à un moment donné, il conviendra peut-être de vérifier la limite ou la pérennité de cette initiative en mesurant l'efficacité et les résultats.

Monsieur le Président, vous le savez, je suis aujourd'hui membre du Groupe Chasse de l'Assemblée nationale, comme j'ai été également membre du Groupe des Sports Mécaniques à l'Assemblée pour soutenir Magny-Cours et comme je suis également membre du Groupe sur la Viticulture pour soutenir nos viticulteurs. À travers cette implication, je voudrais vous

dire tout l'intérêt que je porte à la tradition de la chasse dans notre département, et au-delà, dans notre pays. À cet égard, par rapport aux propos tenus avec, parfois, passion ou excès, je partage cette ligne directrice qui doit nous inspirer et nous montrer que nous n'avons pas à nous opposer les uns aux autres pour pouvoir avancer, en particulier le monde de l'agriculture et celui de la chasse. Je partage tout à fait cette idée.

Dans les débats récents à l'Assemblée nationale, vous l'avez évoqué, deux textes de loi importants sont à rappeler : la biodiversité et la question de l'agriculture et de la forêt. Nous avons travaillé et suivi ces questions. Je rappelle ma plus grande implication au niveau des questions dans le cadre de la Commission des Affaires sociales, mais nous avons aussi suivi quelques amendements. Les textes ont été clarifiés et un certain nombre d'avancées ont été constatées. Mais nous allons veiller aux quelques sujets qui sont en attente ou à améliorer. Sachez que nous souhaitons porter une attention particulière à la reconnaissance de cette activité et de cette tradition dans notre pays. Nous souhaitons faire en sorte d'avancer intelligemment sur ces sujets, et non pas par opposition, ou parfois, par dérapage. J'ose utiliser ce terme lorsque certains d'entre vous ont rappelé quelques propositions de loi qui peuvent surgir. Monsieur le Président, vous avez évoqué la récente loi sur la corrida. Mais, cela n'est pas nouveau. En effet, depuis plusieurs années, ces textes-là reviennent, mais sont heureusement repoussés assez rapidement.

Je voulais vous dire que je suis également très attachée aux traditions de nos territoires, qu'ils soient agricoles, viticoles, de la pêche ou de la chasse. Dans ces équilibres, je pense que nous devons travailler les uns et les autres, avec une certaine modernité qu'il ne faut pas rejeter.

En tous cas, je vous remercie pour vos travaux. Je voudrais remercier aussi les administrateurs et les professionnels de votre Fédération, lesquels font un très bon travail. Lorsque cela est nécessaire, je sais que nous avons l'occasion d'échanger sur certains sujets.

Merci et bonne saison de chasse en Nivernais.

Monsieur le Préfet Jean-Pierre CONDEMINE

Il est vrai que c'est la première fois, en tant que Préfet de la Nièvre, que j'ai l'occasion de m'exprimer devant votre assemblée générale. Ce n'est pas la première fois que je m'exprime devant une assemblée d'une Fédération Départementale de chasseurs, mais cette fois-ci, les choses sont un peu différentes, puisque ce n'est plus en tant que sous-préfet.

En vous écoutant, je mesure l'engagement et la passion qui caractérisent les chasseurs de la Nièvre, mais aussi la densité et la richesse des travaux de ce matin. Ceci est également l'occasion pour saluer votre Président, toute l'équipe qui l'entoure. Monsieur le Président, je sais que vous êtes un homme volontaire et courageux, et mon vœu est d'entretenir avec vous des relations franches et constructives. Je sais qu'il n'est pas simple d'être à la tête d'une Fédération. Je crois que vous comptez un peu moins de 10 000 chasseurs dans le département. Mais, en même temps, il s'agit d'une Fédération située sur des territoires qui font la richesse de notre département et dont les caractéristiques sont très contrastées.

Par rapport à tout cela, vous-même, Monsieur le Président, ainsi que votre Fédération, êtes un interlocuteur clé me permettant de mieux appréhender vos problématiques. Je rappelle que votre Fédération, de par le Code de l'Environnement, a un certain nombre de missions de pédagogie, d'animation, de police. Vous êtes, en quelque sorte, un acteur du service public.

L'importance du monde de la chasse doit être reconnue, car elle fait partie de notre patrimoine culturel, avec des pratiques bien différentes selon les territoires de notre nation. Comme vous l'avez dit, la chasse est plus qu'une activité de loisirs.

La chasse contribue, à part entière – cela a d'ailleurs été soulevé à plusieurs reprises – au maintien d'une ruralité vivante à travers une chasse populaire et démocratique ouverte à tous. Je rappelle que, sous l'Ancien Régime, la chasse était une pratique aristocratique. Ce n'est qu'après la Révolution qu'elle a progressivement pris ce caractère populaire et démocratique.

Je sais que la chasse s'intègre dans un environnement complexe, mais la ligne de conduite, qui sera la mienne, sera tout simplement celle de l'intérêt général, au-delà des intérêts particuliers. Tel est le rôle de l'État et de son représentant territorial. Pour cela, je pense que nous avons des atouts.

En premier lieu, nous avons une structuration solide des acteurs. Les échanges que vous avez tout à l'heure avec la profession agricole en sont une illustration. Votre Fédération elle-même a une assise robuste.

Par ailleurs, nous avons aussi les atouts que j'évoquais précédemment, à savoir la diversité et la qualité d'habitat et de milieu, atouts qui permettent de disposer de populations variées qu'il convient de gérer au mieux.

Cette méthode que je souhaite conforter est finalement assez limpide. Il s'agit d'une méthode d'écoute, d'une méthode de concertation, de dialogue continu. En lien avec la Direction Départementale des Territoires, je ne cesserai d'essayer de trouver des positions d'équilibre entre les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et le milieu associatif. En effet, je crois que le milieu associatif, au plan local, n'est pas aussi caricatural que l'on a pu l'évoquer tout à l'heure. En effet, le dialogue avec les associations locales qui connaissent bien le terrain peut être aussi fécond.

Je voudrais également vous dire que, au-delà des contradictions, des oppositions entre certains acteurs, il nous appartient à tous de valoriser les points de ralliement et de convergence. Car il s'agit tout simplement de promouvoir nos territoires, de revaloriser des enjeux en matière de lutte contre la désertification, en matière de valorisation des activités économiques – dont l'agriculture serait la colonne vertébrale – ainsi que des activités agricoles forestières et touristiques. C'est en se fédérant que tous les acteurs qui ont vraiment à cœur cette ruralité pourront être défendus. Bien sûr, il faut avoir une approche de gestionnaire avisé des espaces de pluralité, et vous en êtes.

En conclusion, je voudrais vous dire que nous avons la chance, Monsieur le Président, de pouvoir compter sur une Fédération telle que la vôtre, motivée, structurée, ouverte au dialogue. Sachez que vous avez à vos côtés l'Administration de l'État tout aussi attentive à nos territoires ruraux, à leur mise en valeur, à leur protection, même si cela repose sur les équilibres parfois délicats et subtils.

S'agissant des moyens, vous avez évoqué ceux de l'ONCFS. Effectivement, sur les onze postes budgétaires, six sont actuellement pourvus et les cinq autres ouverts à la vacance devraient être pourvus. Cette situation est extrêmement provisoire, tout comme la vacance du poste de DDT adjoint, lequel devrait se régler dans les jours à venir.

Je m'arrêterai là. Je sais que le temps passe et que chacun d'entre vous attend impatiemment le moment de convivialité.

J'aimerais simplement vous remercier de m'avoir invité et vous assurer de mon soutien et de mon écoute pour la poursuite de vos missions.
Je vous remercie.

M. Étienne BERGER

Merci Monsieur le Préfet. Vous nous avez fait davantage qu'une « visite ». Vous nous avez fait l'honneur de participer à nos travaux. Pour ma part, par rapport au fait que l'administration est une tutelle de la Fédération, j'y vois l'intérêt pour les travaux que nous menons. Votre présence aurait pu cacher la présence de notre Directeur Départemental des Territoires, je veux au contraire vous souligner l'intérêt que vous avez pour la chasse et cette relation avec l'État. Par ailleurs, je veux souligner que nous entretenons avec votre administration de terrain, la DDT, les adjoints et les personnels, des relations remarquables. Nous sommes en contact quotidiennement avec la DDT. Soyez donc absolument persuadé que cette liaison permanente nous permet de n'avoir effectivement aucune situation de blocage.

Mes chers amis, nous arrivons à la fin de nos travaux.

Avant de clore, je ne manquerai pas de souligner, à titre personnel, que si la Fédération apparaît aussi structurée, elle le doit beaucoup à son équipe salariée. J'ai la chance d'avoir auprès de moi un directeur en qui j'ai une totale confiance et qui sait de quelle manière faire avancer les équipes. Cela doit vous rassurer. Tous les collaborateurs de la Fédération sont à votre service, unis par la chasse et pour la chasse, je vous en donne la garantie.

Mes chers amis, je vous donne donc rendez-vous l'année prochaine. Nous serons dans cette salle le 16 avril, la réservation étant déjà faite.